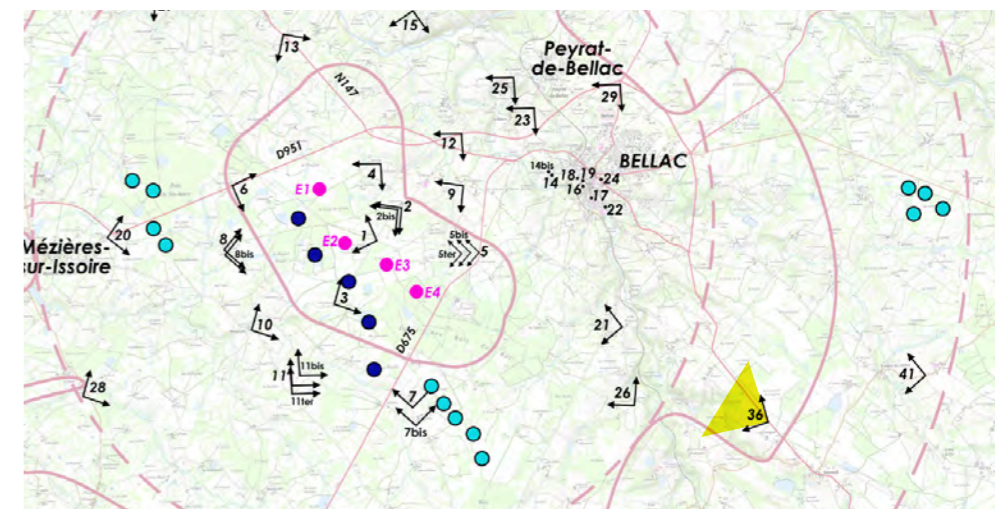




## PM 36 - Berneuil - N147 à hauteur de Savignac

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le bourg de Berneuil est implanté le long de la N147, axe majeur de traversée du territoire orienté vers la zone de projet et offrant de larges fenêtres sur le secteur de projet. La commune compte deux édifices protégés (dolmens) qui se trouvent en contre-bas du point de vue ci-dessous réalisé à hauteur de Savignac au nord-ouest de Berneuil.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.57 KM (E4)



## PM 36 - Berneuil - N147 à hauteur de Savignac

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet émerge des frondes boisées qui marquent l'horizon. Il s'inscrit en grande partie dans l'emprise visuelle du parc de Bellac-Croix de la Pile. D'autres covisibilités s'opèrent avec la parc de Bellac-Courcellas.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible (perception partielle du projet).

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (plusieurs éoliennes visibles mais le projet s'inscrit en grande partie dans un angle déjà occupé).





ZOOM À 40° CADRE 2

parc de Bellac-Courcellas

E4  
E2/3  
projet des Boucles du Vencou

parcs Bellac Croix de la Pile et Val d'Issoire-La Forge

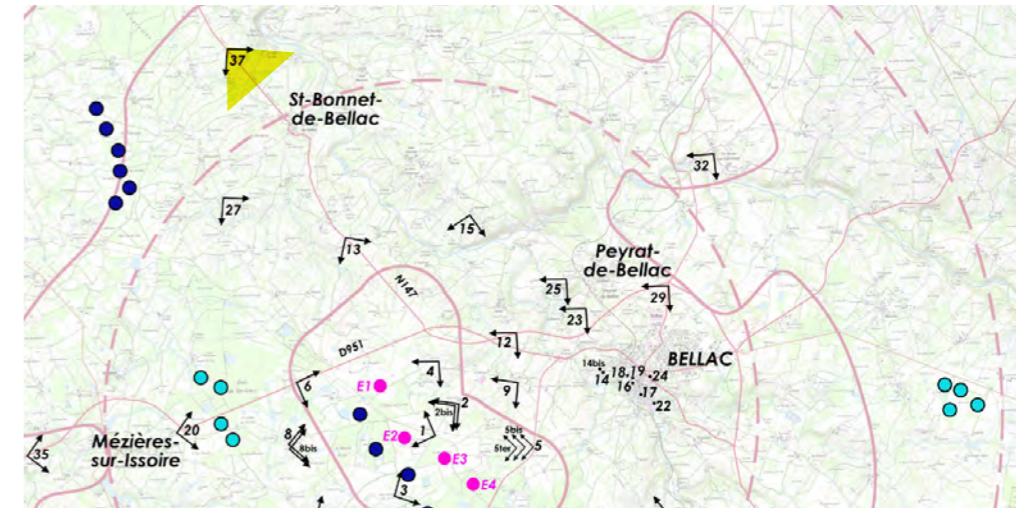


E1  
projet des Boucles  
du Vincou

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 37 - St-Bonnet-de-Bellac nord - N147 à hauteur de Pont-St-Martin

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** St-Bonnet-de-Bellac est un bourg important implanté le long de la N147, axe majeur de traversée du territoire. La traversée du bourg ne montre pas de fenêtre visuelle vers la zone de projet. La commune compte un édifice protégé qui se trouve à l'écart au nord le long de la Gartempe. La prise de vue a été faite au nord-ouest à hauteur de Pont-St-Martin où des fenêtres ponctuelles sont tournées vers la vallée de la Gartempe.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 160° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.69 KM (E1)

ÉTAT INITIAL 160°



parc d'Oradour-St-Genest

ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 1 CADRE 2

CADRE 3

parc d'Oradour-St-Genest



## PM 37 - St-Bonnet-de-Bellac nord - N147 à hauteur de Pont-St-Martin



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (cumul relief + filtres arborés).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

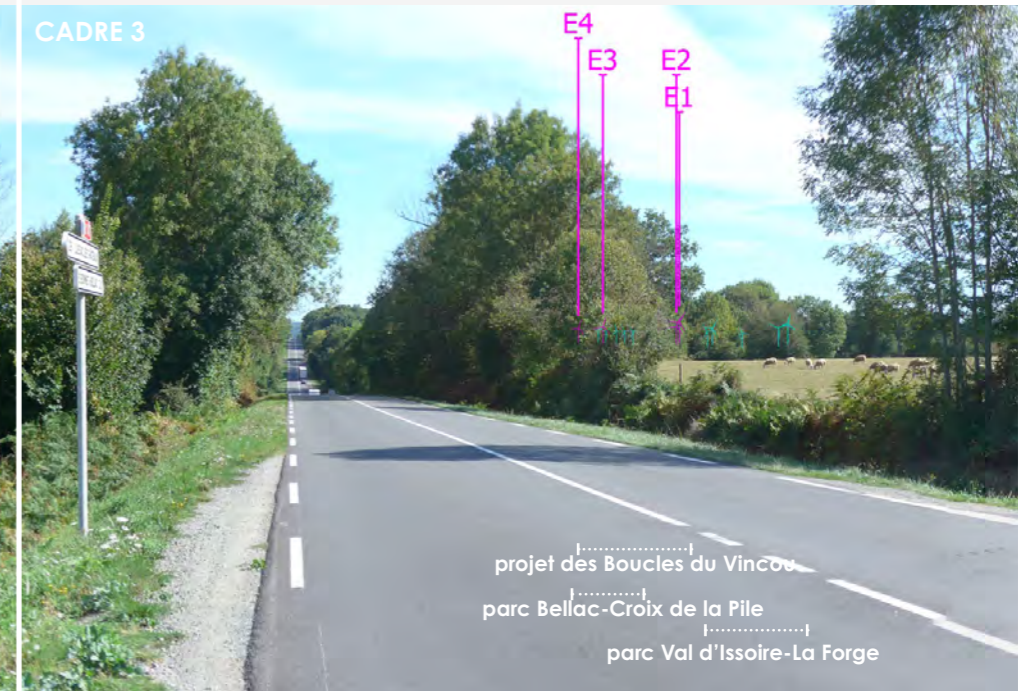
**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (un seul parc visible).

ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

CADRE 1

CADRE 2

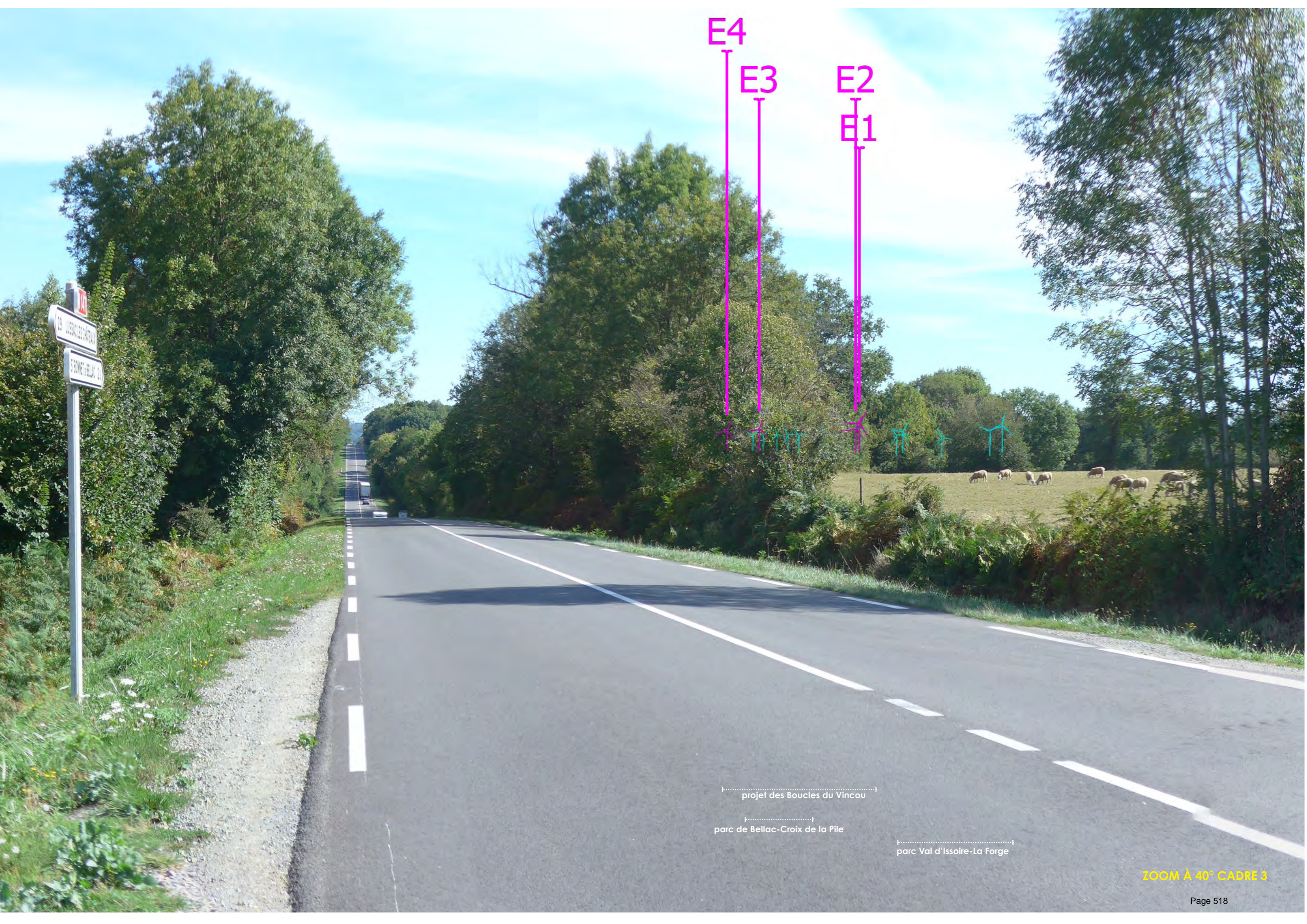
CADRE 3





ZOOM À 40° CADRE 2





E4

E3

E2

E1

.....  
| projet des Boucles du Vincou |  
.....

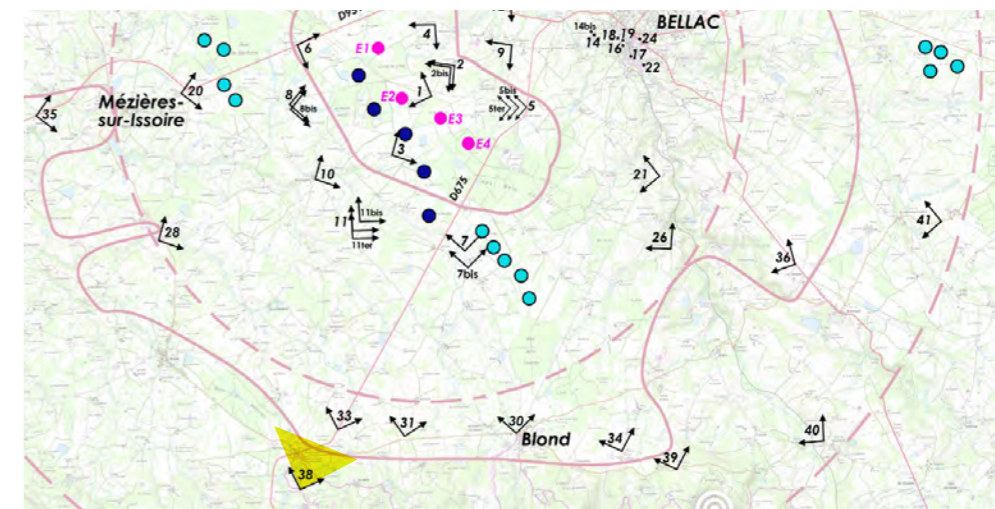
.....  
| parc de Bellac-Croix de la Pile |  
.....

.....  
| parc Val d'Issoire-La Forge |  
.....

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 38 - Montrol-Sénart nord - GRP des Monts de Blond

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Montrol-Sénart est implanté sur le versant nord des Monts de Blond, paysage d'intérêt, tourné vers la zone de projet. Le bourg compte plusieurs édifices protégés et il est parcouru par le GRP des Monts de Blond. Le point a été pris entre Montrol-Sénart et Mortemart où la couverture arborée est plus ouverte et à proximité du chemin de randonnée.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 125° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.07 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 125°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



CADRE 2



CADRE 3



## PM 38 - Montrol-Sénart nord - GRP des Monts de Blond

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (cumul relief + filtres arborés).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (deux parcs visibles).





E1

E2



ZOOM À 40° CADRE 2

parcs des Landes et Val d'Issoire-La Forge

projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

E3

E4

parc de Bellac-Courcellas

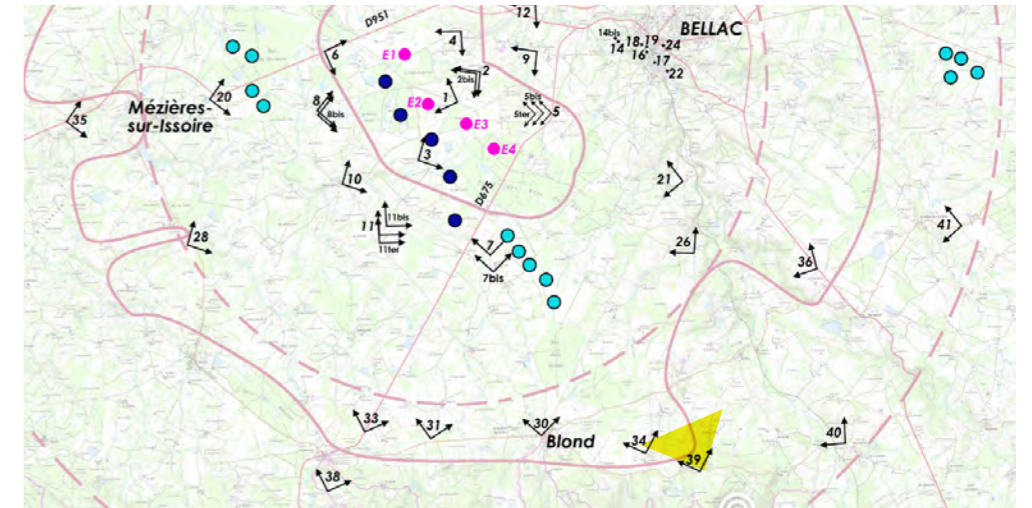
projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM A 40° CADRE 3

## PM 39 - Blond est - D5 entre Jouhe et Berisseix

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** La D5 est un axe secondaire qui longe majoritairement le pied du versant nord des Monts de Blond, paysage d'intérêt. A l'est de ce paysage, la voie passe à flanc de versant donc à une altitude plus haute que les séquences suivantes vers Blond. Entre Jouhe et Berisseix, une fenêtre s'ouvre vers le projet. De plus, cette fenêtre se trouve à hauteur de la chapelle ND de Verly, située sur les hauteurs du mont mais n'offrant aucune vue vers le projet (masqué boisé).



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 8.23 KM (E4)





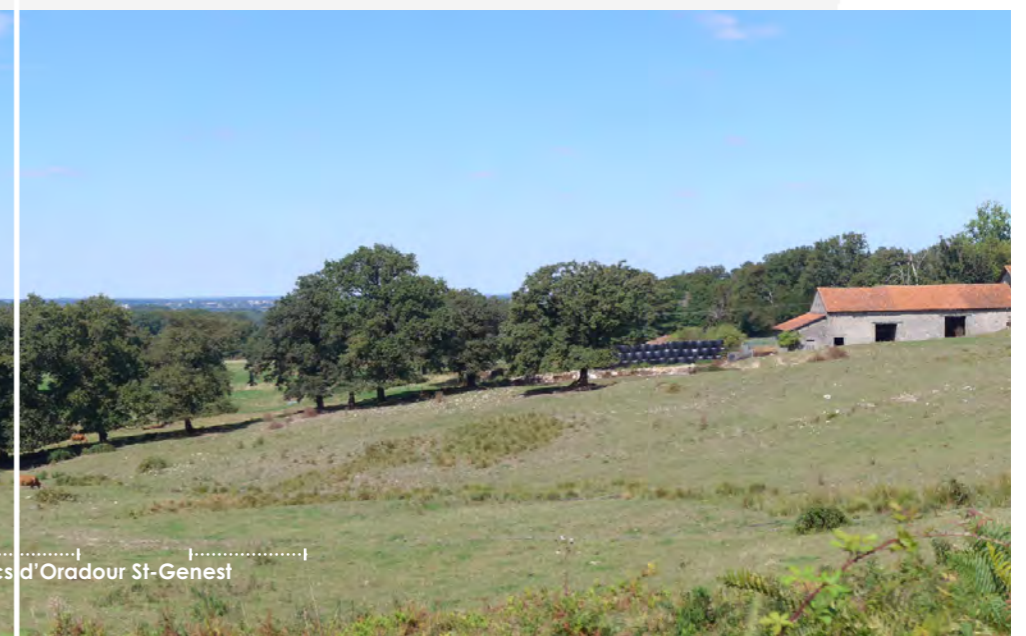
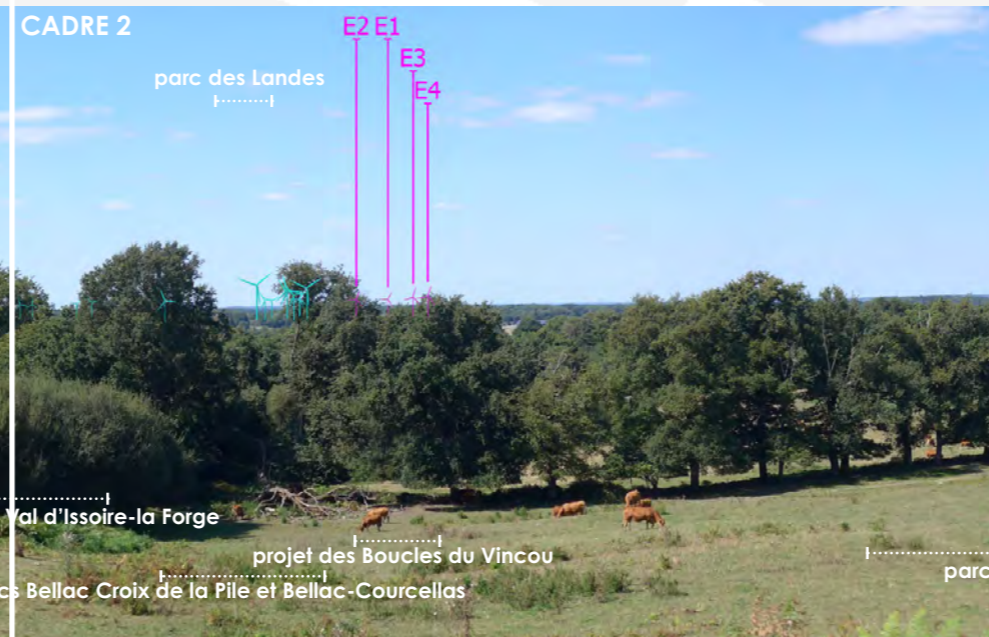
## PM 39 - Blond est - D5 entre Jouhe et Berisseix



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet est en grande partie visible dans la continuité du parc de Bellac-Courcellas en avant-plan.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au vu de la distance du projet et du contexte éolien pré-existant en avant-plan.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (le projet forme une entité groupée avec le reste du contexte éolien).





parc des Landes

E4 E3 E2 E1  
projet des Boucles du Vincou

parcs Bellac Croix de la Pile et Bellac-Courcellas

parcs d'Oradour St-Genest

ZOOM À 40° CADRE 2



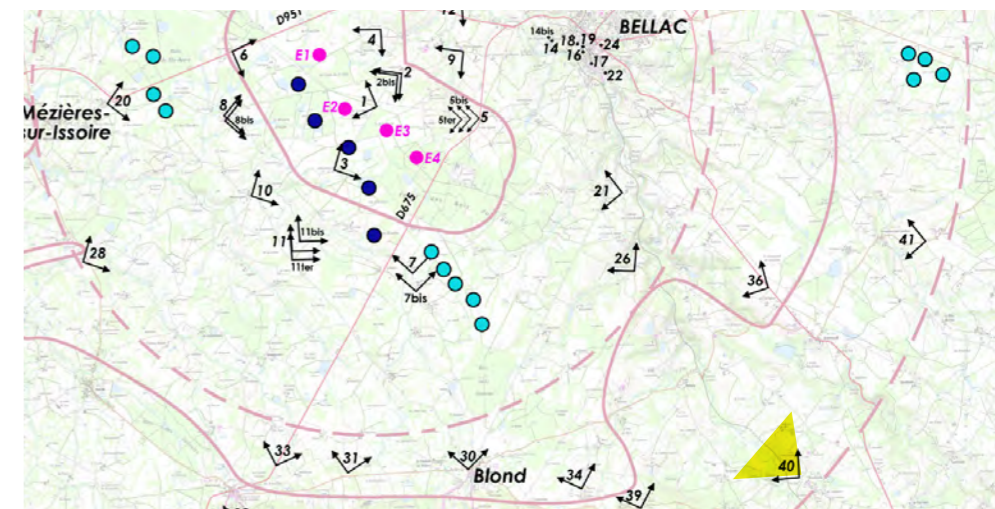


parcs d'Oradour St-Genest

ZOOM À 40° CADRE 3

## PM 40 - Breuilaufa - D72 sortie nord-ouest

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Breuilaufa se situe entre la N147, axe majeur de traversée du territoire et la vallée de la Glayeule, affluent du Vincou. La commune compte plusieurs édifices protégés au nord du bourg et à l'écart (église, dolmen). Le point de vue a été pris en sortie nord-ouest du bourg où une fenêtre s'ouvre vers la zone de projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 130° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 9.95 KM (E4)



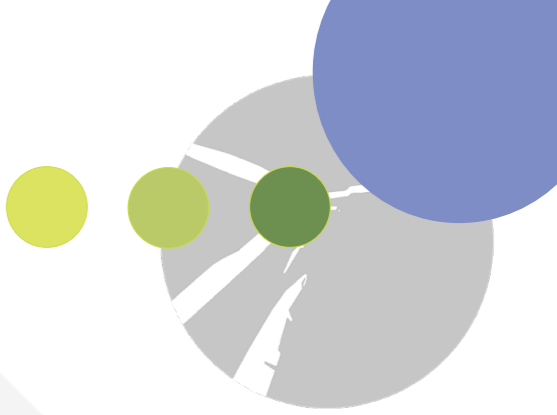
ÉTAT INITIAL 130°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



## PM 40 - Breuilaufa - D72 sortie nord-ouest



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Les 4 rotors du projet émergent des frondes boisées marquant l'horizon. Il s'inscrit dans la continuité des parcs de Bellac-Croix de la Pile et Courcellas.

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au vu de la distance du projet et du contexte éolien pré-existant en avant-plan.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Faible (le projet forme une entité groupée avec le reste du contexte éolien).





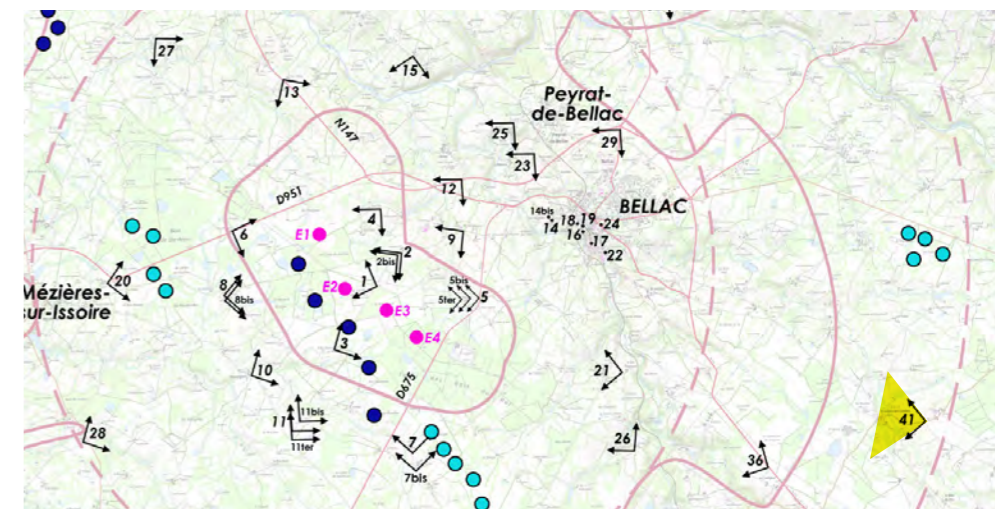
E4/2 E3 E1  
|-----|  
projet des Boucles du Vincou

-----  
parcs Bellac Croix de la Pile et Bellac-Courcellas



## PM 41 - St-Julien-des-Combes est - D72 à proximité du château de Sannat (MH)

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** St-Julien-des-Combes est un bourg implanté le long de la D72, un axe secondaire et au bord de la vallée de la Bazine, affluent du Vincou. Le bourg compte un édifice protégé à l'écart et sur les hauteurs à l'est. Le point de vue a été pris en frange sud-ouest de la propriété du château où les vues sont tournées vers le projet et le bourg.



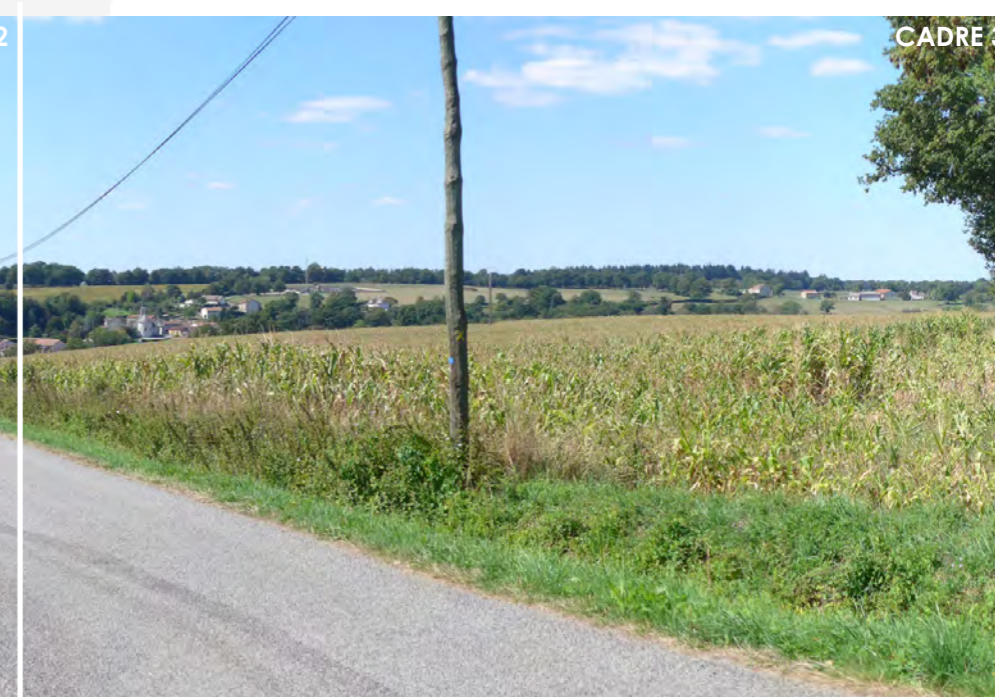
ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 170° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 10.03 KM (E4)



ÉTAT INITIAL 170°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°





## PM 41 - St-Julien-des-Combes est - D72 à proximité du château de Sannat (MH)

**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet est très partiellement visible (quelques bouts de pales).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Faible au vu de sa perception très partielle.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (le projet est associé aux autres bouts de pales visibles).





ZOOM À 40° CADRE 2

parc de Bellac-Courcellas

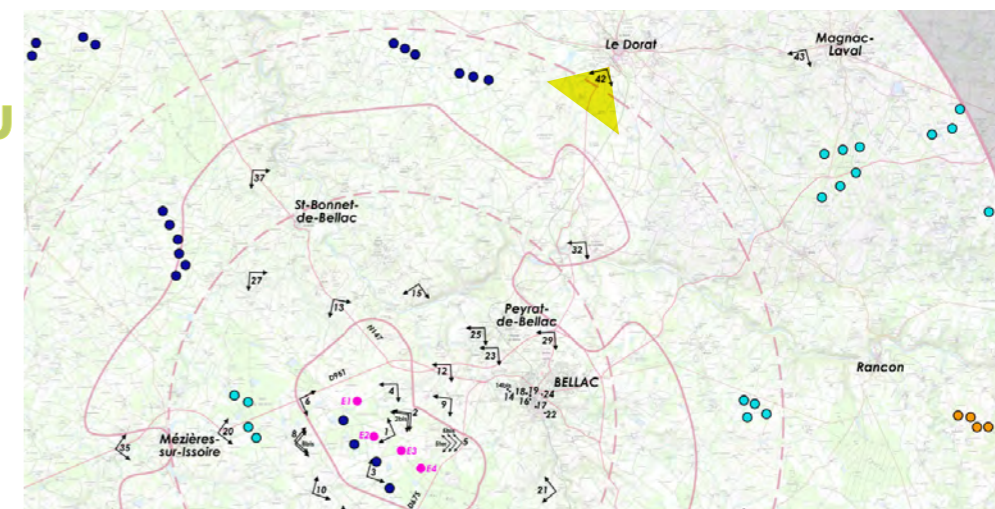




E1  
|---|  
projet des Boucles du Vincou

## PM 42 - Le Dorat sud - D675 au nord de Fontcombeau

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Le Dorat est le deuxième pôle urbain présent dans le périmètre d'étude. Il est desservi par plusieurs axes majeurs comme la D675 qui mène jusqu'au pied du projet et la D942. Il compte plusieurs édifices protégés au titre des Monuments Historiques. Le point de vue a été pris en sortie sud depuis la D675 orientée vers le projet.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 140° RECADRÉ À 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 12.5 KM (E1)



ÉTAT INITIAL 140°



ÉTAT INITIAL RECADRÉ À 120°



parc d'Oradour-St-Genest



## PM 42 - Le Dorat sud - D675 au nord de Fontcombeau



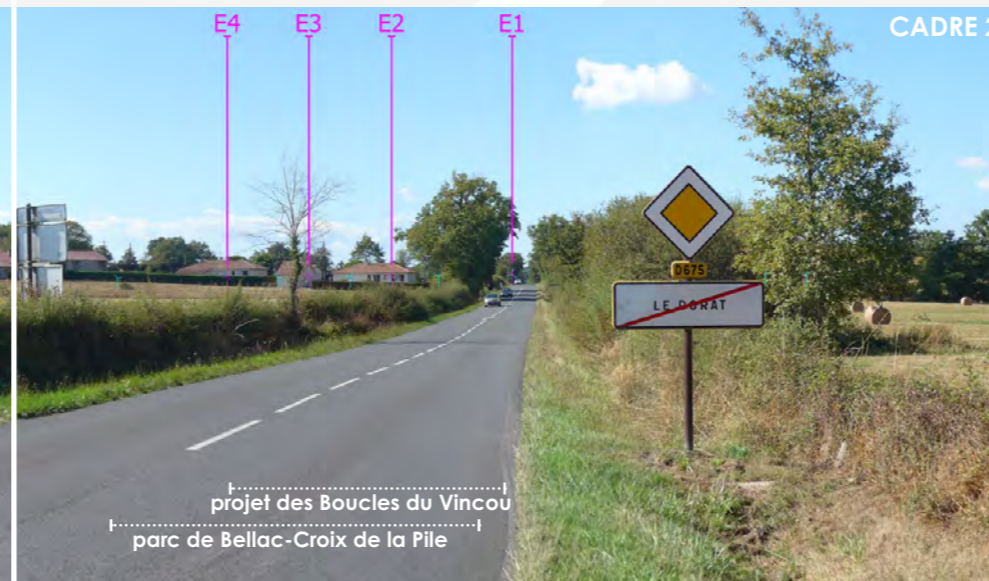
**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (cumul relief + filtres arborés et bâtis).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (un seul parc visible).



ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR



projet des Boucles du Vincou  
parc de Bellac-Croix de la Pile



parc d'Oradour-St-Genest



E4

E3

E2

E1

projet des Boucles du Vincou

parc de Bellac-Croix de la Pile

ZOOM À 40° CADRE 2



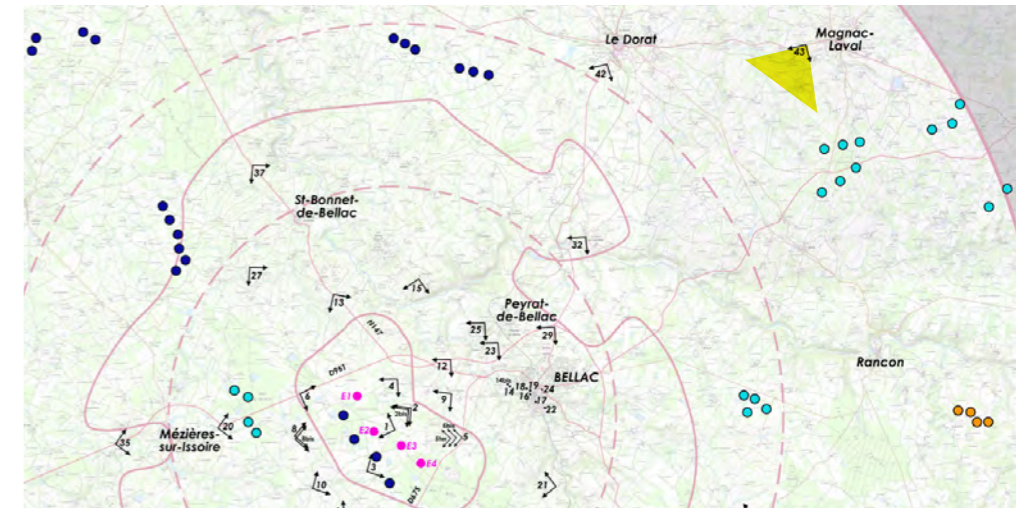
parc de Bellac-Courcellas

parc d'Oradour-St-Genest

ZOOM A 40° CADRE 3

## PM 43 - Magnac-Laval ouest - D942 au niveau de Chantranne

**JUSTIFICATION DU POINT DE VUE :** Magnac-Laval est le troisième pôle urbain présent dans le périmètre d'étude. Il est desservi la D942, un axe de statut majeur. Il compte un édifice protégé au titre des Monuments Historiques. Le point de vue a été pris en sortie ouest depuis la D942.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 120°  
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 17.22 KM (E1)



CADRE 1



CADRE 2



CADRE 3

ÉTAT INITIAL 120°



## PM 43 - Magnac-Laval ouest - D942 au niveau de Chantranne



**RAPPORTS AVEC D'AUTRES PARCS ÉOLIENS OU INTERACTIONS AVEC DES ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX :** Le projet n'est pas visible (cumul relief + filtres arborés et bâtis).

**NIVEAU D'IMPACT DU PROJET :** Nul.

**NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS :** Nul (aucun parc visible).



CADRE 1

parc Porte de Brame Bendaize



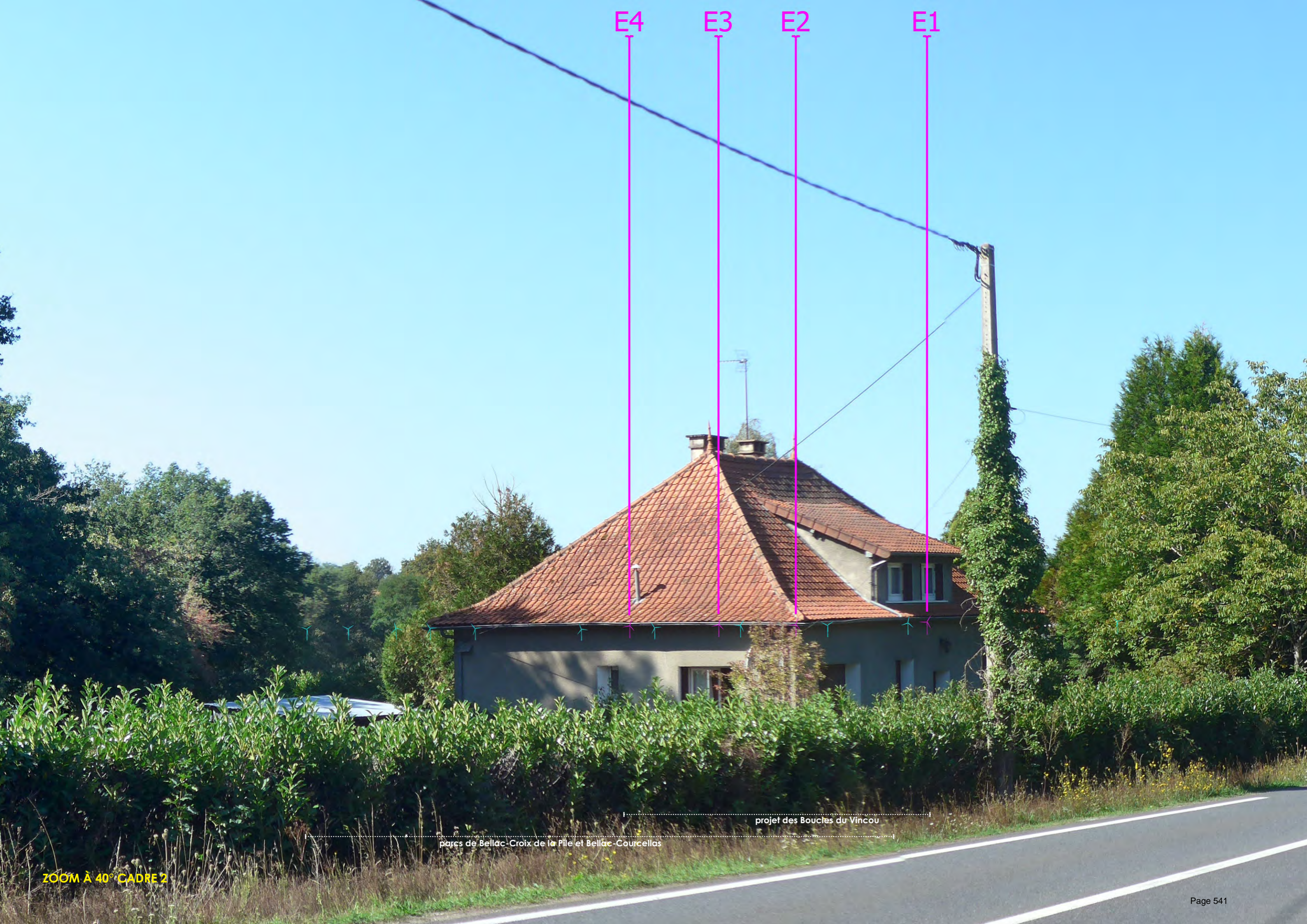
CADRE 2

projet des Boucles du Vincou  
parcs de Bellac-Croix de la Pile et Bellac-Courcellas



CADRE 3

ÉTAT PROJETÉ 120° COULEUR

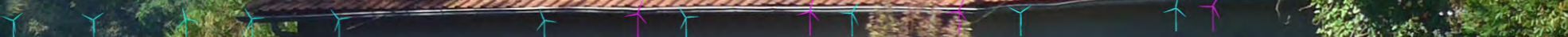


E4

E3

E2

E1



projet des Boucles du Vincou

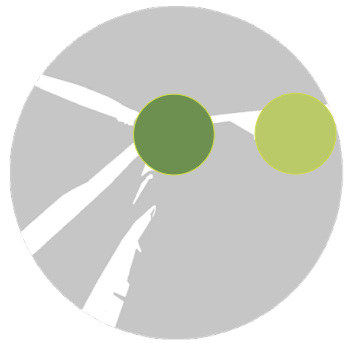
parcs de Bellac-Croix de la Pile et Bellac-Courcellas

ZOOM À 40° CADRE 2





ZOOM À 40° CADRE 3



# Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages

## Rappel des critères d'évaluation des impacts du projet

### RAPPEL DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION DES IMPACTS DÉFINIS POUR CE PROJET ET QUI EST APPLICABLE À L'ENSEMBLE DES TABLEAUX QUI SUIVENT :

Si on part du postulat de départ que le projet s'inscrit en frange d'un parc existant (Bellac-Croix de la Pile), que l'implantation retenue répond aux sensibilités paysagères majeures et que le projet est de petite envergure par rapport au contexte éolien proche, le niveau d'impact sera principalement évalué au regard des impacts supplémentaires qu'il génère, par conséquent :

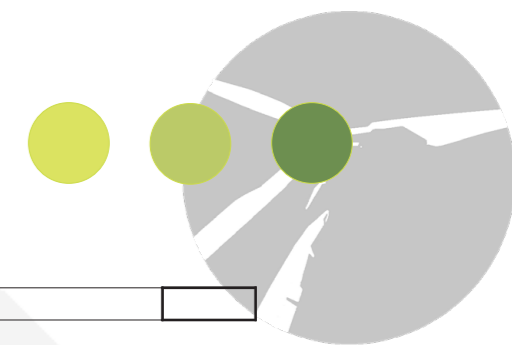
**FAIBLE** - L'impact sera considéré comme **FORT** quand les éoliennes du projet montreront des interactions, jusqu'alors inexistantes, avec un élément de patrimoine protégé (covisibilités directes avec effets de surplomb ou rapports d'échelle sensibles). Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance des éoliennes.

**MODÉRÉ** - L'impact sera considéré comme **MODÉRÉ** :  
- si le projet vient renforcer des impacts préexistants sur un élément de patrimoine protégé (rapprochement de l'éolien sur l'élément d'intérêt) ou si le projet génère des interactions supplémentaires notables sur un élément de patrimoine local non protégé,  
- si le projet renforce de manière notable la présence éolienne (rapprochement physique ou effet de saturation) depuis des points de vue d'intérêt (type belvédère ou paysage d'intérêt, centre-bourg, axe majeur)  
Cette appréciation ne s'applique qu'au périmètre rapproché du projet qui est le périmètre de prégnance des éoliennes.

**FORT** - L'impact sera considéré comme **FAIBLE** :  
- si le projet (en vision totale ou partielle) ne génère pas d'impact supplémentaire (sur le patrimoine ou l'habitat) car positionné en arrière-plan ou au coeur du contexte éolien existant dans lequel il s'inscrit,  
- si il contribue légèrement (projet de petite envergure par rapport au contexte éolien proche) aux effets de saturation existants avant le projet.  
Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

**MODÉRÉ** - L'impact est considéré comme **NUL** quand les éoliennes ne sont pas visibles en tenant compte des filtres existants au moment de la prise de vue.  
Cette appréciation s'applique à tous les périmètres.

# Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



## Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco

Aucun bien Unesco sur le périmètre d'étude et aucun itinéraire des chemins de St-Jacques de Compostelle ne passe au sein de l'aire éloignée. Les tracés les plus proches sont la voie de Tours qui passe à Poitiers et la voie de Vézelay qui passe à Limoges.

### Sites inscrits et classés

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	PM depuis le site ou à proximité
<b>Sites classés</b>											
1	St-Germain-de-Confolens	Vallée de l'Issoire	17 km	Le site est majoritairement en dehors des zones de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Brillac-Oradour-Fanais, Val d'Issoire-La Forge, Bellac-Croix de la Pile)	non					
<b>Sites inscrits</b>											
2	Bellac	Centre ancien	3,2 km	Le site se trouve en zone de visibilité mais il s'inscrit aussi dans l'urbain.	non mais le parc de Bellac-Croix se trouve en arrière-plan de la ZIP	non			oui		16/17/18/19/22/24
3	Blond, Chamboret, Cieux, Mortemart, Montrou-Senard et Vaulry	Monts de Blond et bourg de Mortemart	5,5 km	Le versant nord tourné vers la ZIP est en zone de visibilité.	oui (parcs de Bellac-Croix de la Pile et de Bellac-Courcellas)	non			oui		30/31/33/34/38/39
4	Nouic	Château de Fraisse	5,6 km	Le site est en partie en zone de visibilité. Toutefois, un boisement en frange est du site joue un rôle de filtre visuel.	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	non					28
5		Ancienne demeure fortifiée de Rochelidou	7,5 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. De plus, il s'inscrit dans une petite vallée.		non					
6	Darnac, St-Bonnet, Bellac, St-Sornin-la-Marche, Bussière et Poit	Vallée de la Gartempe en aval du pont St-Martin	6,5 km	Le site se trouve en partie dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. De plus, il s'agit d'une rivière présentant des méandres sur ce secteur limitant les effets de perspective vers la ZIP.	oui (parc du Val d'Issoire-La Forge)	non					37
7	St-Martial-sur-Isop et St-Barbant	Rochers de l'Isop	10 km	Le site se trouve majoritairement en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. De plus, le versant sud du relief tourné vers la ZIP est boisé.	oui (parcs des Landes, Val d'Issoire-La Forge, Bellac-Croix de la Pile)	non					
8	Châteauponsac	Vallée de la Couze en aval de Balledent	14,6 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parc de la Lande)	non					
9		Site de Villefavard et vallée de la Semme	15,5 km	Le site se trouve en partie en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV. Toutefois, il s'agit d'une rivière présentant des méandres sur ce secteur limitant les effets de perspective vers la ZIP.		non					
10		Vallée de la Gartempe du pont de Gartempe aux piliers de Lascoux	20,3 km	Le site se trouve en grande partie en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV et l'axe de la vallée n'est pas orienté vers la ZIP.		non					
11	Darnac et Thiat	Saut de la Brame (cascade)	16,6 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs d'Oradour-et-St-Genest et Val d'Issoire-La Forge)	non					
12	Saint-Pardoux-le-Lac, Compreignac, Razes, St-Symphorien-sur-Couze	Lac de St-Pardoux	20 km au plus proche	Seule la pointe est du périmètre se trouve en zone de visibilité potentielle à laquelle il faut ajouter la distance à la ZIP.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non					
13	Bonnac-la-Côte et Compreignac	Village de la Salesses	27,2 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non					
14	Razès et St-Léger-la-Montagne	Cascade du Moulin de l'Age et Site de la Pierre Millier	27,8 km au plus proche	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non					
15	St-Sylvestre	Village de Grandmont	31,2 km	Le site se trouve en dehors de la zone de visibilité d'après la ZIV.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non					

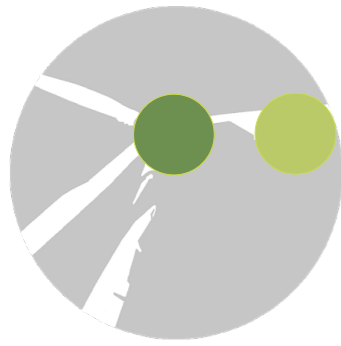
### Sites Patrimoniaux Remarquables (ex AVAP / ZPPAUP / Secteurs sauvegardés)

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	PM depuis le site ou à proximité
16	Le Dorat	Vielle ville et ses faubourgs	11 km	Le site est majoritairement en dehors des zones de visibilité d'après la ZIV.	non	non					42
17	Confolens	Château du Mas Marteau et vieille ville avec les bords de Vienne	24,5 km au plus proche	Le château se trouvant sur les hauteurs à l'écart de la ville est en zone de visibilité. Toutefois, la distance à la ZIP limite toute prégnance potentielle. Pour Confolens, sa position en vallée l'inscrit en zone de non visibilité.	oui (parcs de Brillac-Oradour-Fanais, Val d'Issoire-La Forge, Bellac-Croix de la Pile)	non					

### Autres éléments d'intérêt non protégés

n°	Commune/Localisation	Type d'éléments	Distance à la zone d'étude	Description du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de perception du site	Sensibilités par rapport au projet / distance au projet et effets de filtres visuels	Photomontage à envisager au regard du niveau d'enjeu	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	PM depuis le site ou à proximité
18	Belvédères / points de vue d'intérêt	Monts de Blond	8,8 km	Trois points de vue sont identifiés sur les cartes touristiques mais un seul présente un aménagement (table d'orientation au niveau de la chapelle de Vaulry) et il se trouve en zone de visibilité potentielle. Toutefois, la campagne de terrain à permis d'éloigner tout risque car la frange nord de l'édifice tournée vers le projet est occupée par un boisement épais et le point de vue est orienté vers le sud à l'opposé du projet.	oui (parcs de Bellac-Croix de la Pile et Bellac-Courcellas)	sites classés et inscrits					
19		Butte de Frochet (commune de Roche)	11 km	Le point de vue identifié est en zone de visibilité potentielle. Toutefois il se trouve en milieu boisé.	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	non					
20		Puy de Sauvagnac (Monts d'Ambazac)	34,3 km	Le point de vue est tourné vers le sud (Ambazac-Limoges) donc à l'opposé du projet.	oui (parcs de Roussac et Bellac-Courcellas)	non					

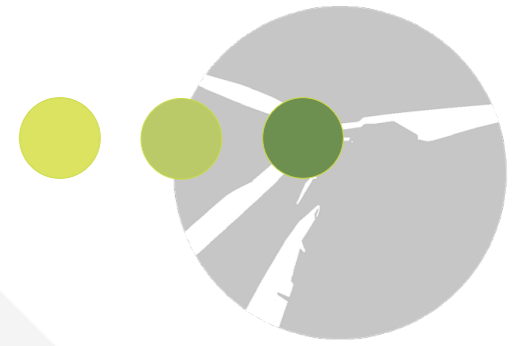
\*Les protections MH ne sont pas identifiées à ce niveau d'analyse (voir tableaux spécifiques au niveau des aires d'études intermédiaires, rapprochées et immédiates)



# Synthèse des impacts du projet sur les Monuments Historiques

n°	Commune	Patrimoine (Mayenne/Sarthe)	Niveau de protection au titre des MH	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumulés des 2 colonnes précédentes)	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	PM depuis le site ou à proximité
<b>Dans un rayon de 0 à 5 km autour de la ZIP</b>													
1	St-Bonnet-de-Bellac	Château de Bagnac	inscrite partiellement (clocher)	2,4 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par du bocage arboré.	local	non	non			oui		13
2	Bellac	Vieux pont	inscrit	3 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en milieu urbain et dans le fond de la vallée de la Gartempe.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non					16/17/22/24
		Eglise de l'Assomption et de la Ste-Vierge	inscrit	3 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il est implanté sur le haut du versant de la vallée de la Gartempe tourné vers la ZIP.	local		non			oui		
		Hôtel du XVIIIème	inscrit partiellement	3,2 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il est implanté sur les hauteurs de la ville. Toutefois, il est au cœur du tissu urbain. Depuis les étages du bâtiment des vues vers le projet sont possibles.	local		non					
3	Blond (bois de la Tourette)	Vestiges gallo-romain	classé	3,9 km	Le site se trouve au cœur d'un boisement dense.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non					
<b>Dans un rayon de 5 à 10 km autour de la ZIP</b>													
4	Nouic	Château du Fraise	Partiellement classé et inscrit	5,5 km	Le château se trouve majoritairement en zone de non visibilité d'après la ZIV et il se trouve en arrière-plan d'un boisement dense.	local	oui (parc de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)			oui		28
5	Berneuil et Puy-la-Garde	Dolmen de la Borderie	classé	5,5 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en lisière est d'un bosquet masquant les vues vers la ZIP.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non					36
		Dolman de Lalue	inscrit	5,9 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV et il se trouve en zone ouverte. Toutefois, il n'est pas visible depuis la N147 qui se trouve à proximité.	local		non					
6	St-Bonnet-de-Bellac	Château de Montagrier	Partiellement classé et inscrit	5,6 km	Le site est composé de plusieurs bâtiments protégés qui sont implantés entre boisement et bocage. De plus il est majoritairement en dehors de la ZIV.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est attenant à la ZIP	non					37
7	Blond	Eglise de l'Ordination-de-St-Martin	inscrit	5,7 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par le bâti du bourg et il n'émerge pas de la silhouette du bourg depuis les axes environnants.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)					30
8	St-Ouen-sur-Gartempe	Vieux Pont de Beissat	inscrit	6,5 km	L'édifice se trouve dans la zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve dans le fond de la vallée de la Gartempe. Toutefois, il est visible depuis le bourg et dans la direction du projet.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non			oui		32
9	Mortemart	Maison Sénachal, Halle, Motte féodale, Anciens couvents des Carmes et des Augustins, et Château	classés et inscrits	7 km au plus proche	Les différents édifices se trouvent dans le bourg qui lui-même s'inscrit dans un paysage de bocage.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)					33
10	Montrou-Sénard	Cimetière, Chapelle des Morts St-Jean-l'Evangéliste, Eglise St-Julien et Croix	classés et inscrits	8,1 km		local							
11	Breuilaufa	Dolmens n°2,3 et 4 de la Betoulle	inscrit	9,2 km	L'édifice est en zone ouverte et il se trouve en zone de visibilité.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non			oui		40
12		Eglise de la Décollation de St-Jean-Baptiste	inscrit	9,3 km	L'édifice se trouve dans le bourg qui lui-même s'inscrit dans un paysage de bocage.	local		non					
13	St-Junien-les-Combes	Château de Sannat	inscrit	9,5 km	L'édifice et son jardin se trouvent en zone de visibilité d'après la ZIV et ils offrent un panorama vers l'ouest où se trouve la ZIP.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	oui (sites classés et inscrits)			oui		41

# Synthèse des impacts du projet sur les Monuments Historiques



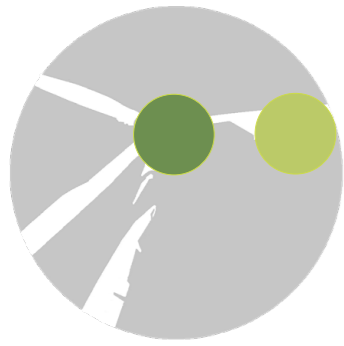
n°	Commune	Patrimoine (Mayenne/Sarthe)	Niveau de protection au titre des MH	Distance à la zone de projet la plus proche	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages ou analyses particulières à envisager au regard du niveau d'enjeu de l'édifice (cumuls des 2 colonnes précédentes)	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	PM depuis le site ou à proximité
<b>Dans un rayon de 10 à 15 km autour de la ZIP</b>													
14	Berneuil	Dolmen dit de Taminage	classé	11 km	L'édifice est en dehors de la ZIV et se trouve dans un écrin arboré.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non					36
15	Cieux	Chapelle du Bois-du-Rat	inscrit	11,5 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité potentielle d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)					
16	Bussièrre-Boffy	Eglise de l'Assomption de la Très-Ste-Vierge	inscrit	11,5 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais il se trouve en milieu urbain et n'émerge pas de la silhouette du bourg.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non					
		Chapelle St-Jean-Baptiste	inscrit	11,8 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV et en zone semi-ouverte. Toutefois les vues dégagées ne sont pas tournées vers la ZIP.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non					
17	Le Dorat	Porte Bergère, Hôtel de la Pouge et l'Eglise St-Pierre-ès-Liens	classés et inscrits	11,6 km	Les édifices sont en zone de visibilité mais s'inscrivent dans l'urbain. A noter que l'église est sur les hauteurs de la ville et qu'elle émerge de la silhouette urbaine.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non					41
18		Ancien hospice de Grandchamp ou ND de la Consolation	inscrit	11,8 km	L'édifice se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par un écrin arboré.	local		non					
19	Oradour-St-Genest	Lanterne des Morts	classé	12,5 km	L'édifice se trouve dans le cimetière communal qui est à l'écart du bourg. Les paysages en interface montre des trames bocagères et boisées successives.	local		non					
20	Cieux	Menhir de Ceinturat	classé	12,6 km	L'édifice se trouve en zone de non visibilité potentielle d'après la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)					
<b>Dans un rayon de 15 à 18 km autour de la ZIP</b>													
21	Bussièrre-Poitevine	Eglise St-Maurice	inscrit	12,9 km	L'édifice est en zone de visibilité d'après la ZIV mais il s'inscrit dans l'urbain et n'émerge pas de la silhouette urbaine.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non					
22	Rancon	Eglise St-Pierre-ès-Lien, Pont du XIIIème sur la Gartempe et Ancien cimetière	inscrit	13,3 km pour le plus proche	Les 3 édifices sont en hors zone de visibilité.	local	oui (parc la Lande)	non					
23	Cieux	Menhir d'Arnac	inscrit	13,3 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	oui (site inscrit)					
24	Javerdat	Dolmen de Rouffignac	inscrit	13,9 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non					
25	La Bazeuge et Dinsac	Pont de Cheix	inscrit	14,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Non mais le parc de Bellac-Croix de la Pile est en arrière plan de la ZIP	non					
26		Pont du Moulin de la Barre	inscrit	14,4 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local		non					
27	Oradour-Fanais	Eglise St-Martin	classé	14,6 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Oui (parc de la Forge)	non					
28	Roussac	Croix de Ste-Anne	inscrit	14,9 km	L'édifice est zone de visibilité d'après la ZIV mais elle est protégée par le bourg.	local	oui (parc de Roussac)	non					
29	Javerdat	Menhir du Pic	inscrit	15,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parcs de Bellac-Courcellas et de Bellac-Croix de la Pile)	non					
30	Darnac	Château de la Côte-au-Chapt	inscrit et classé	15,2 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	Oui (parc d'Oradour-St-Genest)	non					
31	Le Buis	Croix dite du Buis ou du Marchand	inscrit	16,1 km	L'édifice est en dehors de la ZIV.	local	oui (parc de Bellac-Courcellas)	non					
32	Brillac	Eglise St-Pierre	inscrit	16,4 km	L'édifice est en zone de visibilité ponctuelle mais il est protégé par le bourg et sa distance à la ZIP.	local	Oui (parcs de la Forge et Bellac-Croix de la Pile)	oui (site classé)					
33	Villefavard	Villa al Solitude	inscrit	16,5 km	L'édifice est en zone de visibilité d'après la ZIV mais il est protégé par un écrin arboré et sa distance au projet.	local	oui (parc la Lande)	oui (site inscrit)					
34	Magnac-Laval	Eglise St-Maximin	inscrit	16,7 km	L'édifice est zone de visibilité d'après la ZIV mais elle est protégée par le bâti qui l'entoure et sa distance à la ZIP.	local	Oui (parc des Portes de Brame Benaize)	non					43

# Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification au regard de photomontages

Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact	niveau d'impact cumulé
1	Hameau de La Lande	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
2 / 2 bis	Hameau de l'Age d'Amont	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
3	Hameau 'Le Mas Bertrand'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
4	Hameau 'Beau Site'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
5	Hameau 'Le Vignaud'	habitat proche / impacts cumulés /axe majeur	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et en frange d'axe majeur de traversée du territoire + impacts cumulés avec le parc de Bellac-Croix de la Pile		
5 bis	Hameau 'Le Vignaud'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'entrée du hameau		
5 ter	Hameau 'Le Vignaud'	habitat proche / impacts cumulés	Perception au coeur du hameau		
6	Hameau 'Chez Peyraud'	habitat proche / impacts cumulés /axe majeur	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et en frange d'axe majeur de traversée du territoire + impacts cumulés avec le parc de Bellac-Croix de la Pile		
7	Hameau 'Le Pic'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
7 bis	Hameaux 'Le Pic-Courcellas'	habitat proche / impacts cumulés	point de vue réalisé au sud du hameau		
8	Hameau 'La Beige'	habitat proche / impacts cumulés/patrimoine local	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile + interaction avec le château		
8 bis	Hameau 'La Beige'	habitat proche / impacts cumulés/patrimoine local	point de vue réalisé u cœur du hameau		
9	Hameau 'Le Châtaignier'	habitat proche / impacts cumulés/patrimoine local/tourisme	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile + interaction avec le château et les sentiers de randonnée		
10	Hameau 'Masvergnier'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
11	Hameau 'Le Cirier'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis l'habitat proche pris dans le bocage et au regard du parc de Bellac-Croix de la Pile		
11 bis	Hameau 'Le Cirier'	habitat proche / impacts cumulés	point de vue au cœur de la ferme		
11 ter	Hameau 'Le Cirier'	habitat proche / impacts cumulés	point depuis la D95 au sud de la ferme		
12	Sissac / N147	axe majeur/impacts cumulés	perception depuis la N147 axe majeur du territoire et impacts cumulés avec les différents parcs autorisés à proximité		
13	Hameau 'Bel Air-Chez Patois'/N147	habitat proche / axe majeur	perception depuis la N147 axe majeur du territoire et qui dessert quelques hameaux		
14	Bellac ouest	habitat proche	perception depuis le lotissement de la Garenne (frange de la ville la plus proche du projet)		
14 bis	Bellac ouest	habitat proche	point de vue depuis un endroit plus ouvert du lotissement		
15	Hameau 'Bessagerie'	habitat proche/paysage d'intérêt/impacts cumulés	perception les zones d'habitat au bord de la vallée de la Gartempe + impacts avec le contexte éolien autorisé autour du projet		

# Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification au regard de photomontages

Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact	niveau d'impact cumulé
16	Bellac	habitat/Belvédère/patrimoine/impacts cumulés	perception depuis le belvédère aménagé boulevard Bussière et tournée vers l'église (MH)		
17		Belvédère/patrimoine/impacts cumulés	perception depuis le belvédère du parking-parvis de l'église (MH)		
18		Belvédère/impacts cumulés	perception depuis les abords du théâtre de la ville positionné en belvédère sur la vallée et tournés vers le projet		
19		Belvédère/impacts cumulés	perception depuis la cour du théâtre positionnée en belvédère sur la vallée et tournés vers le projet		
20	Mézières-sur-Issoire est/D951	habitat proche / axe majeur/impacts cumulés	perception depuis les franges est de la ville + impacts cumulés avec le parc du Val d'Issoire		
21	Hameau 'Le Bas Thoveyrat'	habitat proche/impacts cumulés	perception depuis les franges ouest du hameau tournées vers le projet + impacts cumulés avec les parcs autorisés à proximité		
22	Bellac sud/ quartier 'Les Gâtines'	habitat proche/impacts cumulés	perception depuis le versant habité au sud de la ville + impacts cumulés avec les parcs proches autorisés		
23	Peyrat-de-Bellac 'Montmartre'	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis les frange sud-ouest de la ville au niveau du quartier Montmartre + impacts cumulés avec les parcs proches autorisés		
24	Bellac centre	Habitat / Patrimoine / tourisme/impacts cumulés	perception depuis le parc public au nord du centre-ville où les vues sont tournées vers le projet et vers le clocher de l'église (MH)		
25	Peyrat-de-Bellac ouest – Impasse des Crêtes	habitat proche / impacts cumulés	perception depuis les franges ouest du bourg où l'habitat est dispersé+ impacts cumulés avec les parcs proches autorisés		
26	Intras	habitat proche/impacts cumulés	perception depuis les franges ouest du hameau tournées vers le projet + impacts cumulés avec les parcs autorisés à proximité		
27	Châteauneuf sud – Hameau de Pellechavent	habitat proche/impacts cumulés	perception depuis ce secteur où l'habitat est dispersé dans un bocage vallonné et où quelques voies communales sont en direction du projet		
28	Nouic nord	patrimoine	perception depuis les paysages proches du château de Fraisse (MH)		
29	Bellac nord	Habitat / axe majeur/impacts cumulés	perception depuis l'entrée nord du pôle urbain de Bellac et au croisement de plusieurs axes majeurs		
30	Blond ouest	Habitat / paysage d'intérêt	perception l'ouest du bourg implanté au pied des Monts de Blond		
31	D5 entre Blond et Mortemart	paysage d'intérêt / impacts cumulés	perception depuis cet axe secondaire qui longe le versant nord des Monts de Blond où des panoramas s'ouvrent vers le projet et le contexte éolien autorisé à proximité		
32	St-Ouen-sur-Gartempe	paysage d'intérêt/patrimoine	perception depuis les franges ouest du bourg où le panorama s'ouvre vers le projet et vers le pont protégé aux MH		
33	Mortemart nord	paysage d'intérêt/axe majeur	perception depuis la sortie nord du bourg au niveau de la D675 orientée vers le projet, bourg qui marque l'extrémité ouest des Monts de Blond		
34	Château Beireix	patrimoine local / paysage d'intérêt	perception depuis les abords du château se trouvant au pied des Monts de Blond		
35	Mézières-sur-Issoire ouest/D951 – Rouffignac	axe majeur/impacts cumulés	perception depuis l'ouest de la ville + impacts cumulés avec le parc du Val d'Issoire		
36	Berneuil – Savignac	axe majeur/impacts cumulés/patrimoine	perception depuis la N147 dans l'axe du projet au niveau de Savignac (proximité de MH à l'écart de la voie)		
37	St-Bonnet-de-Bellac	axe majeur/paysage d'intérêt	perception depuis la N147 au nord du périmètre d'étude d'où la vallée de la Gartempe est perceptible		
38	Montrol-Sénart	paysage d'intérêt / tourisme	perception depuis le sud du bourg où le GRP des Monts de Blond passe et où certaines de ses séquences sont tournées vers le projet		
39	Blond est entre Jouhe et Berisseix	axe secondaire / paysage d'intérêt	perception depuis cet axe secondaire qui longe le versant nord des Monts de Blond où des panoramas s'ouvrent vers le projet et le contexte éolien autorisé à proximité		
40	Breuilaufa	patrimoine	perception depuis la sortie nord ouest du bourg qui compte plusieurs MH		
41	St-Julien-des-Combes	patrimoine	perception depuis les abords du château de Sannat (MH)		
42	Le Dorat sud	axe majeur	perception depuis la sortie sud du pôle urbain où la D675 est dans l'axe du projet et du contexte éolien qui l'entoure		
43	Magnac-Laval	axe majeur	perception depuis la sortie ouest du pôle urbain où la D942 est dans l'axe du projet et du contexte éolien qui l'entoure		



## Conclusions des impacts du projet

D'une manière générale, si on tient compte des parcs autorisés dans le périmètre rapproché et notamment celui de Bellac-Croix de la Pile, le projet des Boucles du Vincou génère un faible impact supplémentaire. Les impacts les plus notables se font sentir sur les zones d'habitat proches à l'est où le projet se positionne en avant-plan par rapport au reste du contexte éolien.

Toutefois, sa forte proximité avec le parc de Bellac-Croix de la Pile et le fait qu'il s'inscrive majoritairement dans l'angle visuel déjà occupé par ce dernier évite tout impact de niveau fort.

Les hameaux les plus proches à l'est du projet, les franges ouest de la vieille ville de Bellac où plusieurs belvédères sont aménagés ou valorisés et quelques hameaux ouest et sud de Peyrat-de-Bellac sont les plus touchés avec des impacts modérés à faibles. A noter que ces impacts sont constatés de manière ponctuelle au gré des ouvertures dans la structure boisée et bocagère et la visibilité du projet est souvent partielle.

Aucun risque d'encerclement n'a été constaté après analyse.

Les covisibilités majeures avec le patrimoine comme l'église de Bellac (édifice le plus impacté) sont indirectes et ne présentent aucun surplomb sur elle ni sur la vallée du Vincou qu'elle domine.

Le site des Monts de Blond montre des impacts ponctuels du projet depuis la D5 qualifiés de faibles au regard du contexte éolien autorisé en avant-plan.

Les covisibilités majeures entre le projet et le contexte éolien existant s'opèrent principalement depuis la D5 et la D675 au sud-est du périmètre d'étude.

### IMPACTS AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

#### Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

Sans objet, le périmètre d'étude ne compte pas de patrimoine de cette nature.

#### Sites classés/ inscrits :

- La vieille ville de Bellac est le site qui montre le plus d'impact notamment au travers des différents belvédères de la ville. Toutefois, les photomontages réalisés depuis les abords de l'église, le parc urbain et le théâtre montrent que les vues sont peu prégnantes et partielles.

- Les autres sites identifiés comme sensibles dans l'état initial comme les Monts de Blond, le bourg de Mortemart et le château de Fraisse ne montrent aucun impact notable soit parce qu'aucune covisibilité n'est constatée soit parce qu'un contexte éolien pré-existe en avant-plan du projet.

#### Paysages remarquables / belvédères emblématiques :

- Les zones de belvédères identifiées depuis les Monts de Blond, la butte de Frochet et le Puy de Savagnac ne montre pas d'impact notable. En effet, les sites se trouvent soit trop éloignés soit boisés.

- Pas d'impact sur les 2 Sites Patrimoniaux Remarquables de Dorat et Confolens (hors zone de visibilité).

#### Monuments Historiques / patrimoine local non protégé :

- L'édifice le plus impacté est l'église de l'Assomption et de la Ste-Vierge de Bellac qui se trouve en promontoire sur les hauteurs de la vallée du Vincou. Les impacts constatés sur les photomontages sont modérés à nuls selon les points de vue. Les covisibilités sont majoritairement indirectes et ne montrent de prégnance ou de surplomb sur l'édifice. Sur Bellac, un hôtel du XVIIIème se trouvant en centre-ville pourrait montrer des vues depuis les étages du bâtiments. Aucun photomontage n'a été réalisé mais au regard des différents PM réalisés sur les franges ouest de la ville, l'impact est qualifié de faible puisque le parc de Bellac-Croix de la Pile marquera déjà l'arrière-plan du projet.

- D'autres édifices montre une faible covisibilité ou de faibles impacts avec le projet, il s'agit du vieux pont de St-Ouen-sur-Gartempe, du château de Sannat à St-Junien-les-Combes et potentiellement ceux de Breuilaufa.

Pour le reste des édifices protégés, les impacts sont considérés comme nuls.

- En ce qui concerne le patrimoine local non protégé, principalement constitué de châteaux pris dans des boisements et le bocage, les risques d'impacts sont faibles voire nuls.

### AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

La ZIV, les photomontages et les études d'encerclement montrent un impact supplémentaire très différencié dans le périmètre rapproché.

Au travers du carnet de photomontages, ciblant majoritairement la composante habitat et notamment dans le périmètre immédiat, aucun impact fort n'est constaté.

A la lecture de la ZIV cumulée avec le parc de Bellac-Croix de la Pile et des études d'encerclement, les impacts supplémentaires générés par le projet au regard du contexte éolien existant sont majoritairement peu significatifs. Toutefois ponctuellement des impacts considérés comme modérés à faibles sont constatés sur des zones d'habitat très proches où le bocage est plus aéré (hameaux de l'Age d'Amont, de la Lande, Beau Site, le Châtaignier) ainsi que les franges ouest de Bellac et de Peyrat-de-Bellac.

De manière plus éloignée au sud, quelques fenêtres de perception sont constatées depuis les franges nord des Monts de Blond et de Breuilaufa, mais les impacts ont été qualifiés de faibles au regard de la distance et du contexte éolien présent en avant-plan du projet.

Au regard du maillage bocager et des photomontages qui montrent peu de vue totale du projet et du contexte éolien proche, tout risque d'encerclement a été écarté.

### AU REGARD DES IMPACTS CUMULÉS AVEC LE PARC DE BELLAC-CROIX DE LA PILE

Seules les zones en belvédère de Bellac et des secteurs proches de Peyrat-de-Bellac montrent une vision du projet dans le contexte éolien qui l'entourne ainsi que quelques secteurs au sud. Depuis ces secteurs, le projet apparaît en grande partie dans l'emprise visuelle du parc de Bellac-Croix de la Pile qui marque selon le point de vue son avant ou son arrière-plan. Par conséquent, les phénomènes d'étalement ou barreau éolien ont été écartés avec ce choix d'implantation.

Depuis les autres points de vue où le projet est visible, les perceptions sont soit majoritairement partielles et confondues avec le parc de Bellac-Croix de la Pile (en vue partielle aussi), soit exclusives (pas de covisibilité notables avec d'autres parcs).



# Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet



## **SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :**

**ETAT ACTUEL :** L'environnement actuel du périmètre d'étude montre peu de présence éolienne à l'heure actuelle mais plusieurs parcs sont autorisés dans le périmètre rapproché et vont donc générer un paysage éolien proche avec notamment le parc de Bellac-Croix de la Pile en limite immédiate de la ZIP. Le paysage proche est composé d'une structure bocagère dense et de chapelets boisés notamment dans le périmètre immédiat.

**SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :** Dans le cadre du projet, l'installation d'éoliennes ne génère pas de nouveaux paysages éoliens mais vient en renforcer la présence en s'implantant en parallèle du parc existant de Bellac-Croix de la Pile. Sur les secteurs ouest de Bellac et Peyrat-de-Bellac (situé à plus de 3 km) la position en avant-plan du projet générera un rapprochement de l'élément éolien dans le paysage du quotidien.

Un déboisement et un défrichement est nécessaire pour l'implantation de l'éolienne E4 d'environ 1 ha. Cette action a peu d'implication directe sur la perception puisque le boisement dans lequel l'éolienne E4 inscrit sera en grande partie préservée. Seul l'accès depuis la D675 pourra montrer une vue très ponctuelle car le déboisement va générer un effet de clairière. Une compensation est prévue dans le volet écologique avec la création d'un boisement à l'ouest du hameau du Mas Bertrand. Ce boisement devrait peu influencer sur la perception du projet.

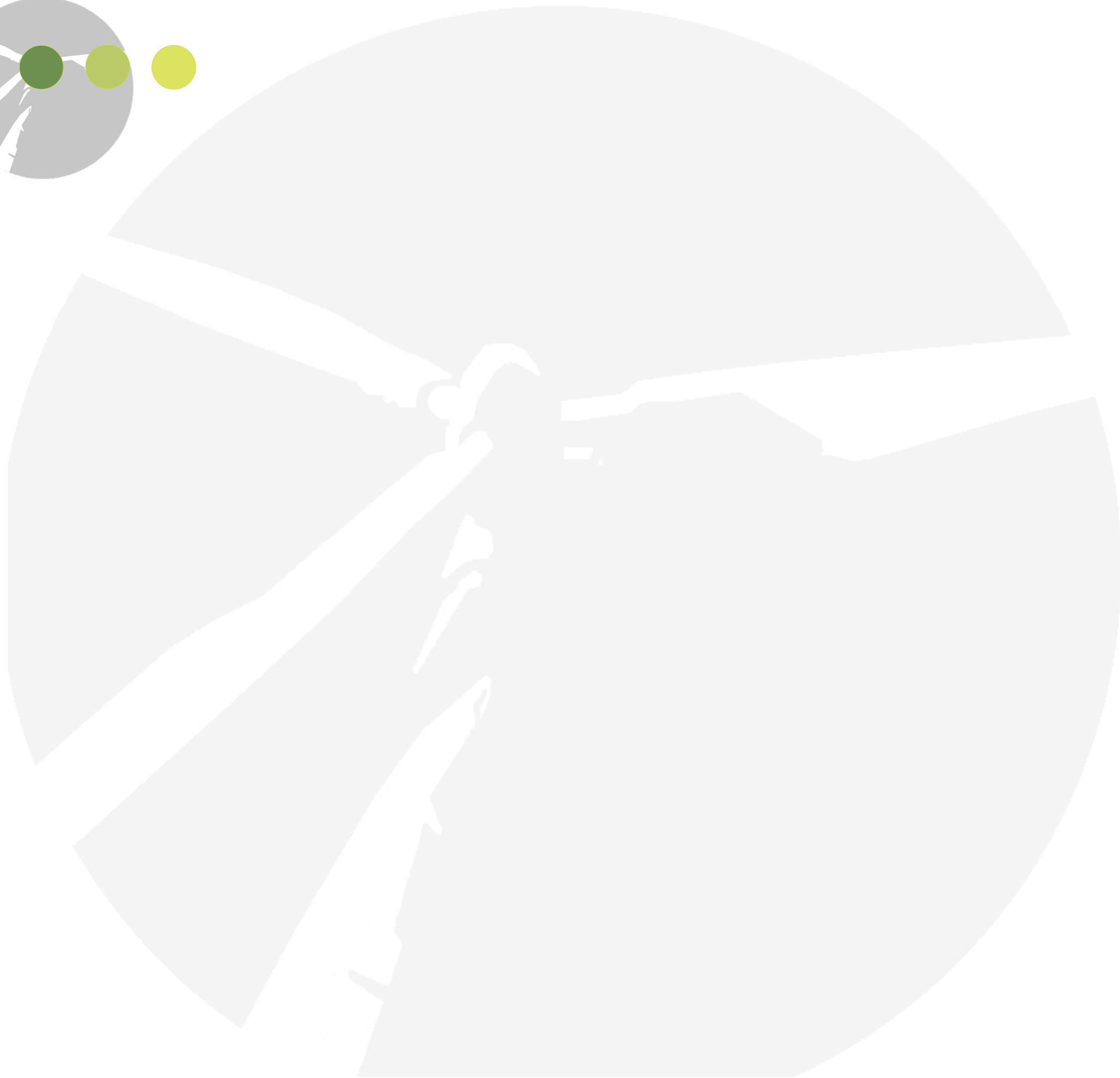
Les études d'encerclement, et notamment les 5 zooms réalisés sur St-Bonnet-de-Bellac, Bel Air, La Croix-sur-Gartempe, Thoveyrat et Le Pic, ainsi que les photomontages montrent que les fenêtres visuelles depuis les zones bâties sont ponctuelles ou partielles et sont peu nombreuses.

Le projet s'inscrit dans une certaine ruralité malgré la présence de Bellac et Peyrat-de-Bellac à 3 km. Le périmètre immédiat du projet montre très peu de développements urbains (typologies de hameaux et fermes isolées). Il s'agit plutôt d'opérations de réhabilitation de bâtisses, de reconversion de granges en habitat ou gîte que de constructions neuves. De plus, si on considère que le maillage bocager est préservé dans les documents réglementaires d'urbanisme, il atténuera toujours les vues même si de nouvelles zones d'habitat voyaient le jour.

## **ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :**

Si l'on tient compte de la structure bocagère et cloisonnée du paysage autour du projet et du parc existant de Bellac-Croix de la Pile, l'absence de l'installation des éoliennes du projet des Boucles du Vincou jouera principalement sur la densité éolienne sur le périmètre immédiat ainsi que depuis les vues plus éloignées au sud comme au nord du projet où celui-ci apparaîtrait dans un contexte pré-existant.

En ce qui concerne les paysages ouest de Bellac, notamment depuis les belvédères autour de l'église, l'absence du projet serait plus notable puisque seules quelques bouts de pales du parc de Bellac-Croix de la Pile pourraient être perceptibles alors que les photomontages prises autour de l'église montrent une perception marquante du projet qui serait en avant-plan. On peut toutefois rappeler que ces perceptions ne montrent pas de surplomb ou de rapports d'échelle défavorables puisqu'elles resteraient partiellement visibles.





## G/ MESURES D'INTÉGRATION ET D'ACCOMPAGNEMENT AU REGARD DU PAYSAGE



# Intégration paysagère

## Poste de livraison

### GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison ne sont pas installés aux pieds des éoliennes (sauf si la configuration du relief est favorable), mais plutôt sur le bord de la route ou de la piste d'accès, dans une section encaissée (talus).

Si le site ne présente pas de relief significatif, l'élément est positionné en retrait des grands axes visuels.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

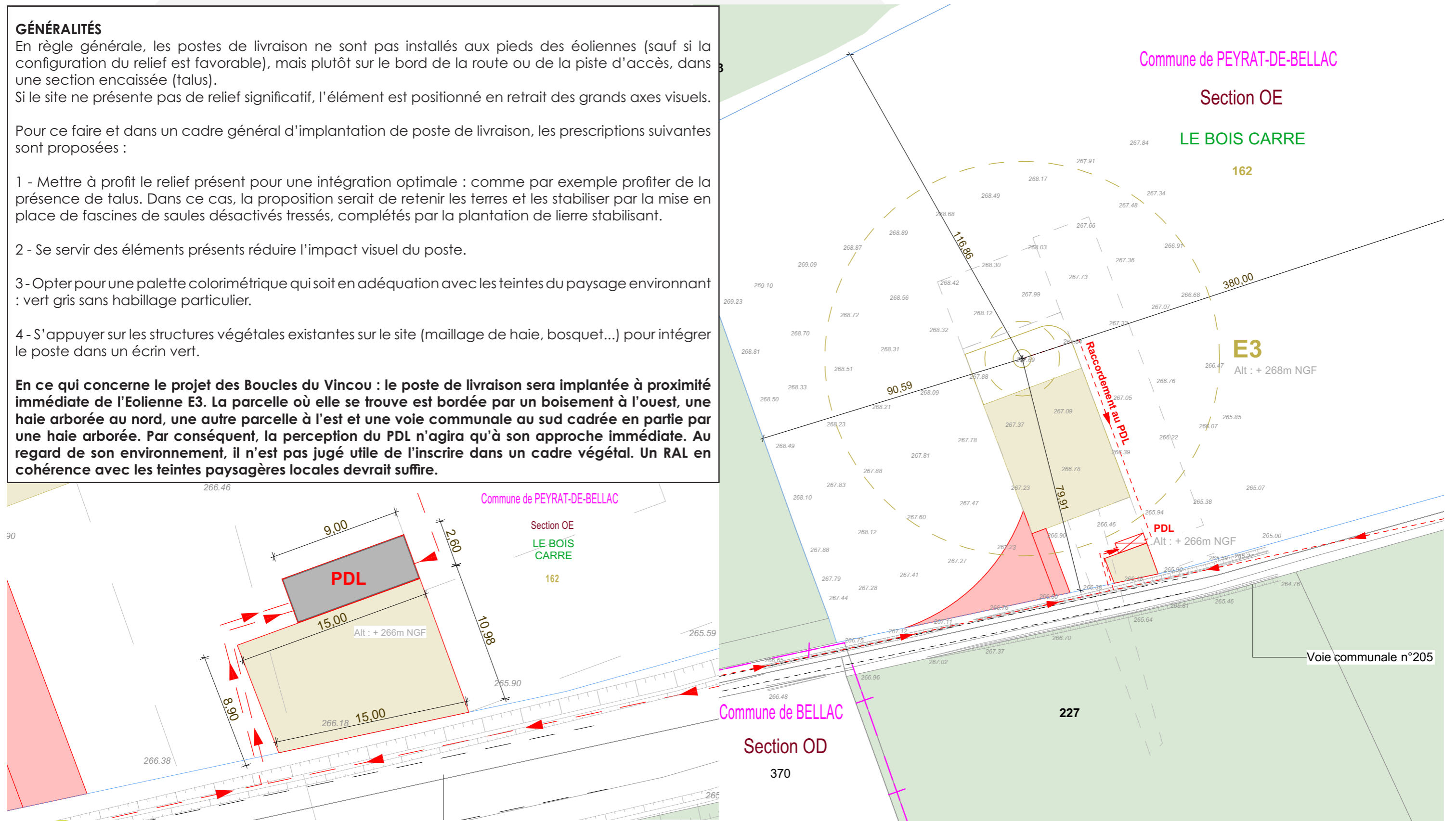
1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.

2 - Se servir des éléments présents réduire l'impact visuel du poste.

3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : vert gris sans habillage particulier.

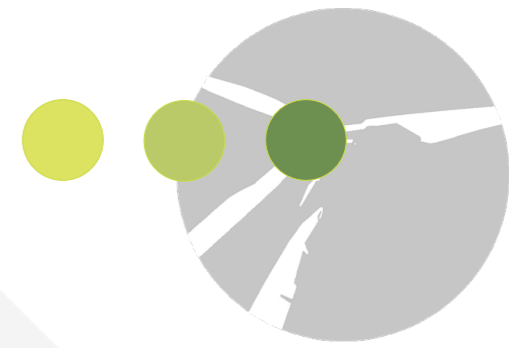
4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

**En ce qui concerne le projet des Boucles du Vincou : le poste de livraison sera implantée à proximité immédiate de l'Eolienne E3. La parcelle où elle se trouve est bordée par un boisement à l'ouest, une haie arborée au nord, une autre parcelle à l'est et une voie communale au sud cadrée en partie par une haie arborée. Par conséquent, la perception du PDL n'agira qu'à son approche immédiate. Au regard de son environnement, il n'est pas jugé utile de l'inscrire dans un cadre végétal. Un RAL en cohérence avec les teintes paysagères locales devrait suffire.**



# Intégration paysagère

## Postes de livraison



Localisation du PDL sur la photo aérienne afin de bien visualiser son environnement immédiat et celui de l'éolienne E3 :



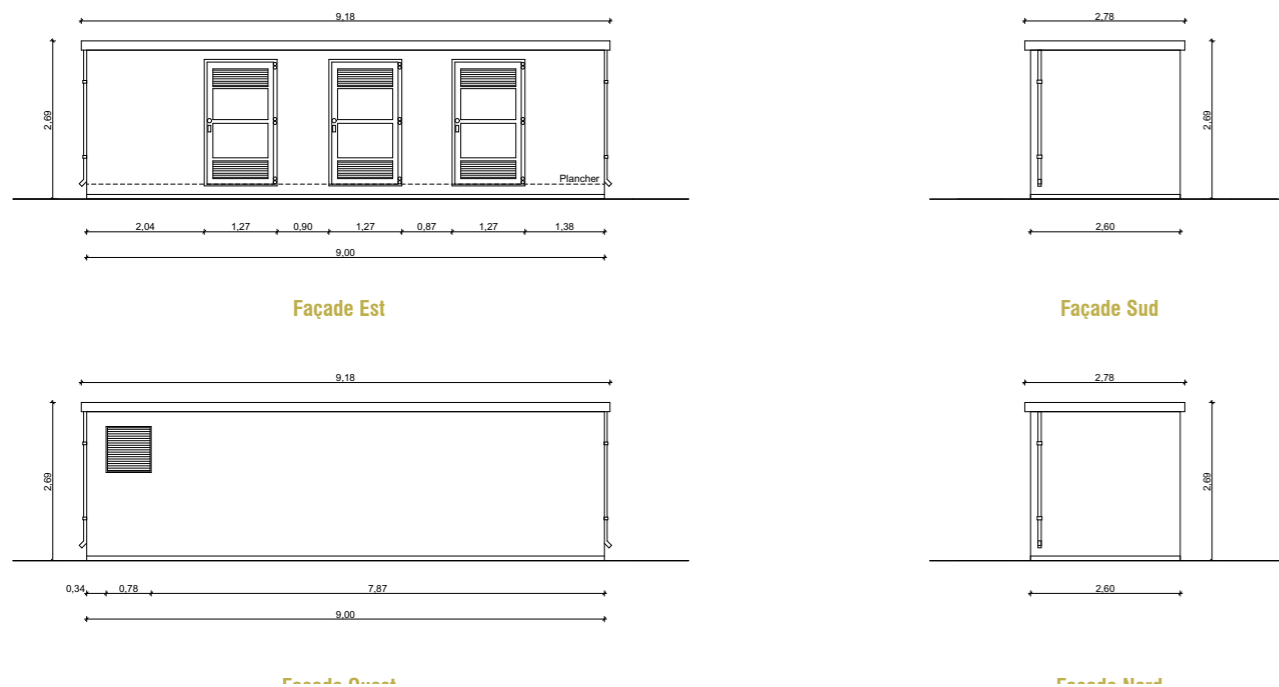
Comme suggéré page précédente, un RAL adapté devrait suffire pour limiter la perception du poste à son approche :



RAL potentiels pour les postes de livraison :



Exemples de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole



# Intégration paysagère

## Plateformes et cheminements

### Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration d'implantation du parc va permettre de minimiser la création de nouveaux accès.

Une seule éolienne qui nécessite la création d'une antenne de chemin d'accès pour le montage et l'entretien de la machine, il s'agit de la E1. Pour cette éolienne, environ 940 ml de chemins vont ainsi être créés.

Pour le reste des pistes d'accès elles s'appuient sur des chemins existants dont certains pourront se voir renforcés (élargis) pour les besoins du chantier. L'accès à ces pistes nécessitera aussi le reprofilage de différents virages pour faciliter les manoeuvres et les accès des engins de montage.

### Aménagements paysagers :

La création de nouveaux chemins sera renforcée, en fonction du sol, sur une profondeur minimale de 60cm, ce qui permettra aussi l'accès aux engins agricoles.

Ces structures ne seront pas goudronnées mais seulement compactées avec du gravier pour atténuer la présence visuelle des nouvelles structures d'accès et s'intégrer au mieux au contexte du site (voir photo ci-dessous).

### Plateforme de montage :

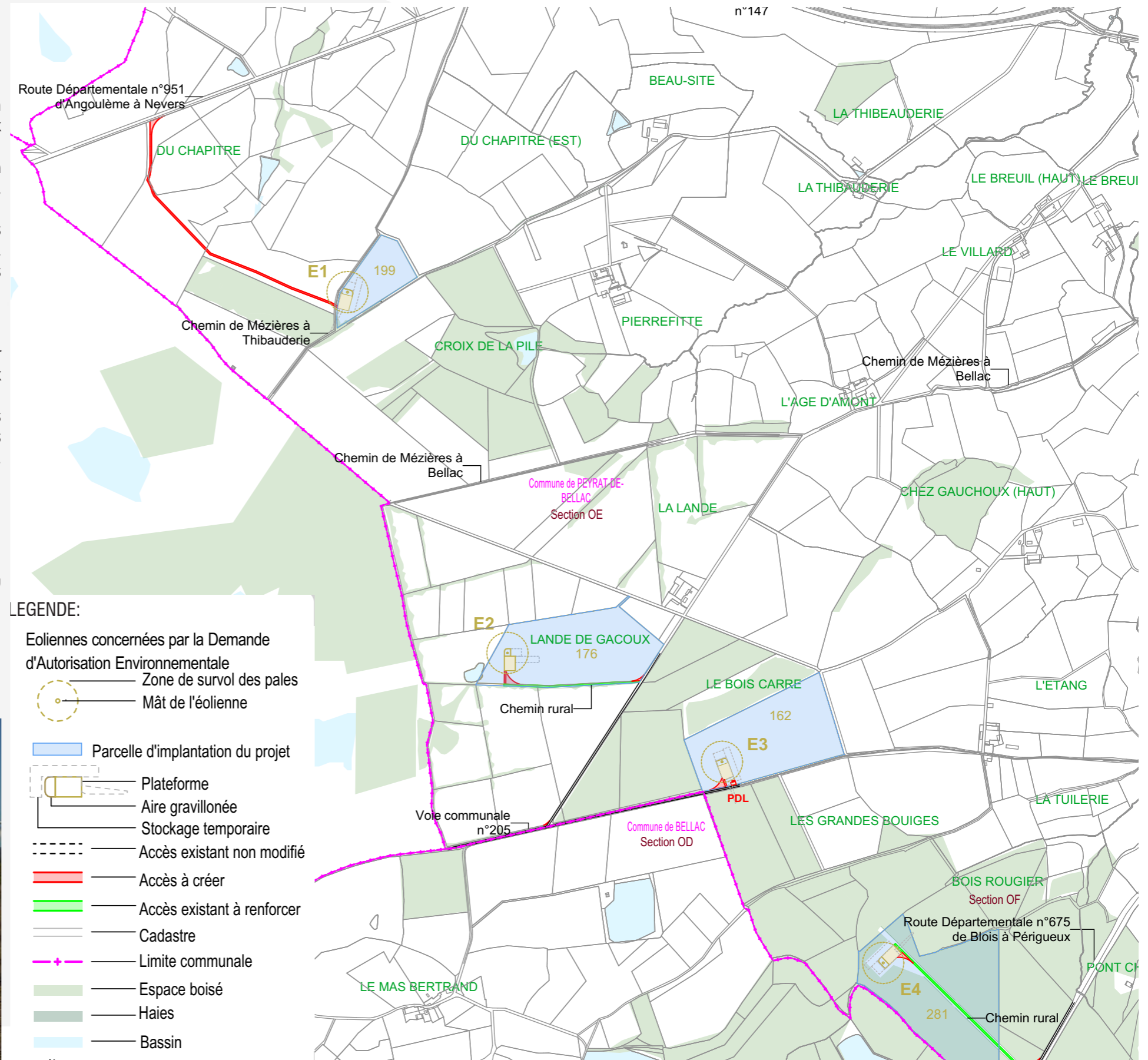
Les plateformes de montage forment un rectangle de 1610 m<sup>2</sup> (35mx46m) ce qui permet aux engins de manoeuvrer.

La surface permanente sera traitée en grave.

Les plateformes seront construites au niveau initial du sol pour faciliter au mieux leur intégration.



Principe de plateforme et chemin d'accès non goudronné pour une meilleure insertion des accès



# Intégration paysagère

## Généralités sur le déroulement du chantier



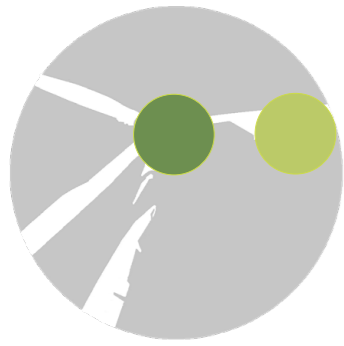
### IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme pour tout chantier éolien, il faudra gérer de nombreux va et vient d'engins de chantier et de poids lourds ainsi que le stockage de fournitures, matériel et matériaux. Pour cela il faudra :

- Choisir la période de chantier la plus propice quant aux usages du quotidien sur le secteur de projet
- Bien définir le périmètre du chantier
- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles
- Proscrire les remblais définitifs in situ issus des terrassements des fondations. Ceux-ci devront être évacués.
- Privilégier l'accès des engins par les itinéraires permettant d'intégrer au mieux la voie, dans le paysage et dans le parcellaire.
- Appliquer des mesures de conservation des sols par la mise en oeuvre de plaques anti-orniérage (plaques en acier retirées en fin de chantier)
- Remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement de surface nécessaire au chantier.

### APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (virages, plateformes provisoires, base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.
- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5m de haut maximum afin de préserver les micro flores.)



# Intégration paysagère

## Généralités sur la forme des éoliennes



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir : réduire la hauteur des mâts, modifier leur structure, leur disposition, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitations en préservant ou renforçant les cordons boisés existants).

### LES MÂTS

Ils peuvent être tubulaires ou en treillis métalliques. Les mâts tubulaires sont utilisés dans la majorité des cas, ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

### LA COULEUR

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes, cette couleur est exigée par les services aéronautiques français (exemple RAL 7035). D'autres nuances de blanc peuvent être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

**Sur le présent projet, les éoliennes présenteront un modèle unique de 180m en bout de pale avec un mât entre 114 et 117 m et un rotor entre 126 et 132m selon le modèle qui sera retenu.**

**La couleur choisie sera un blanc légèrement grisé en cohérence avec les éoliennes les plus proches.**





# Intégration paysagère

## Principes d'intégration des fondations



Figure 1

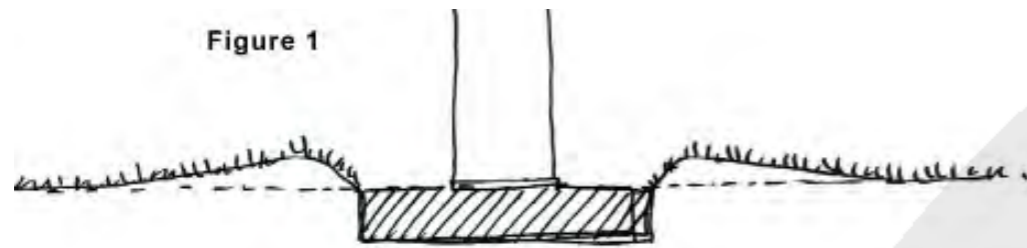


Figure 2

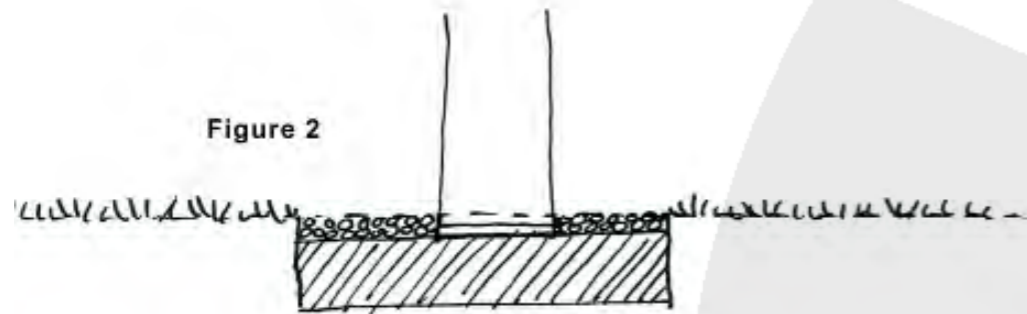


Figure 3

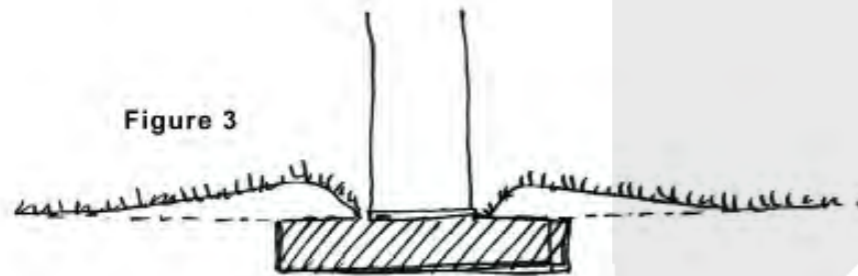
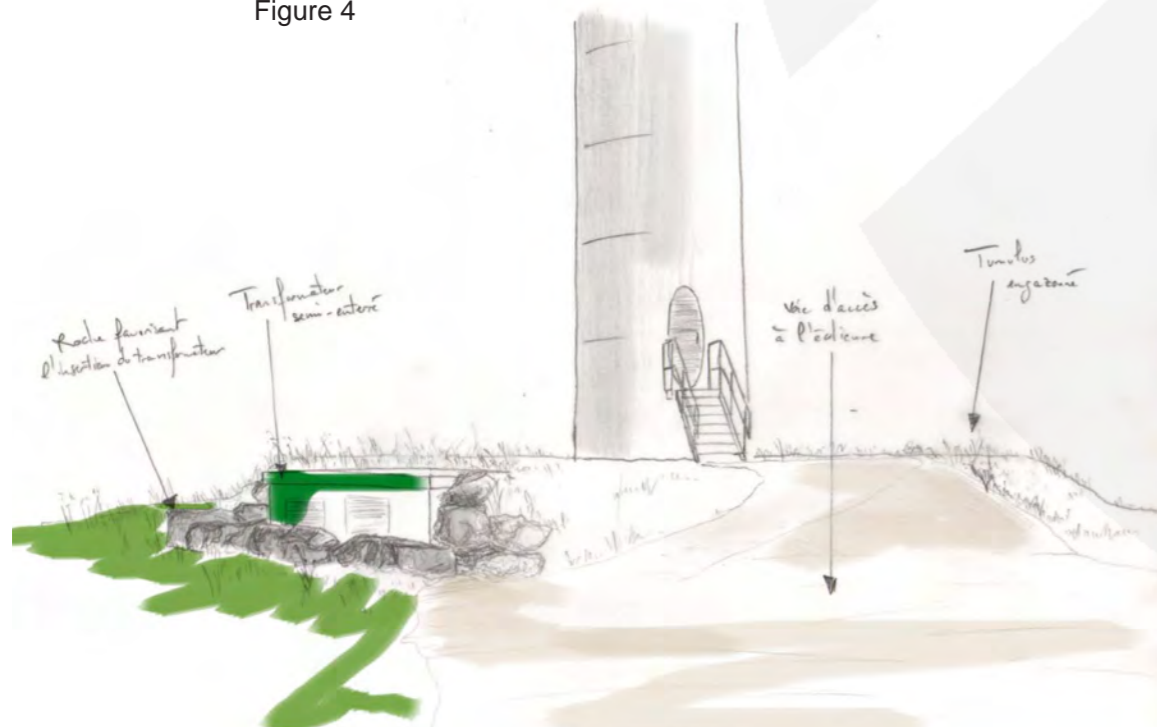


Figure 4



La présence des massifs de fondation en béton et des plateformes en grave doit être minimisée au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plateforme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1)

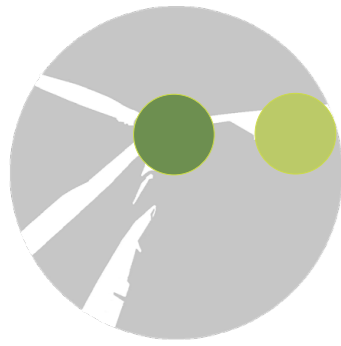
2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contrebas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf.Fig.2)

3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.3)

4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf.Fig.4) La solution correspondant à la figure 2 sera appliquée à l'ensemble des éoliennes.

Les solutions 1 ou 2 sont préconisées pour laisser intacte la surface au-dessus des fondations afin de prévenir tout mouvement de cette dernière.





# Mesures de réduction et d'accompagnement paysagères

**Au regard des impacts constatés sur les photomontages, des mesures d'atténuation et de compensation paysagères sont envisagées par le porteur de projet :**

- plantation d'arbres ou fruitiers sur tiges sur la place du théâtre pour retarder la perception des éoliennes depuis l'entrée (porche) tout en préservant le panorama sur la vallée
- mise en place d'un fond de plantation pour les habitants des lotissements de la Garenne et des Singuelles à l'ouest de Bellac, des hameaux à l'ouest de Peyrat-de-Bellac (Montmartre, Chenauds, Chez Giraud)
- mise en place de panneaux pédagogiques sur les énergies renouvelables ou à vocation écologique (faune de la haie bocagère...) le long du parcours de randonnée passant au pied du projet et au niveau du hameau du Châtaignier.

## 1 - Plantation d'arbres ou fruitiers sur tiges sur la place haute du théâtre pour retarder la perception des éoliennes depuis l'entrée (porche) tout en préservant le panorama sur la vallée :

Si on observe les cheminements d'accès au théâtre (trait jaune), quelques arbres (4 unités par exemple) pourraient être planter. Des fruitiers sont préconisés car ils présentent un petit développement suffisant pour offrir un masque temporaire dans la perspective depuis le porche vers le bâtiment du théâtre.

Pour un effet immédiat, il est préconisé de planter des sujets de 3/4 m ayant déjà subi plusieurs transplantations. Peu importe le fruit (pommier, poirier ou cerisier) privilégier une variété ancienne locale en se rapprochant de producteurs ou pépinières du territoire.

Le coût de cette prestation peut aller jusque 1500 à 2000€ HT pour les 4 arbres.

Si des bancs devaient être adjoints (4 unités) ou une grande table de pique-nique pouvant servir pour les artistes ou des ateliers extérieurs il faudrait ajouter entre 6000 et 10 000€HT.

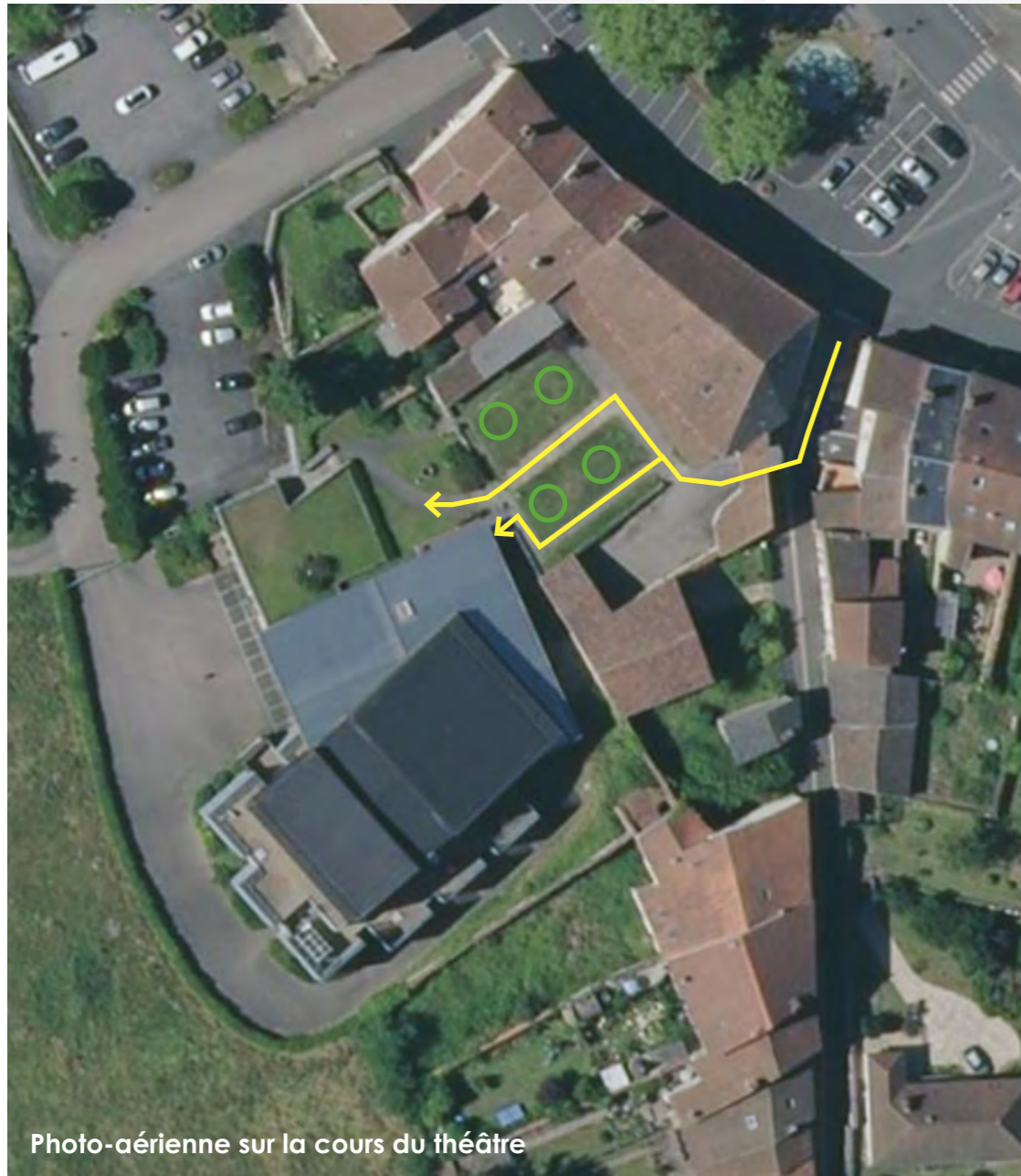


Photo-aérienne sur la cours du théâtre



Exemple de table pique-nique géante

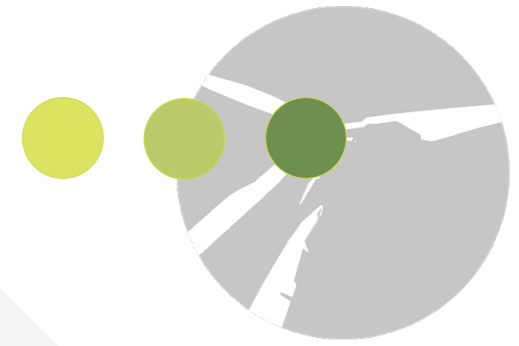


Photomontage avec le projet



Photomontage avec la mesure de plantation

# Mesures de réduction et d'accompagnement paysagères



## 2 - Mise en place d'un fond de plantation pour les habitants des lotissements de la Garenne et des Singuelles à l'ouest de Bellac, des hameaux à l'ouest de Peyrat-de-Bellac (Montmartre, Chenauds, Chez Giraud) :

Le tissu bâti du secteur s'inscrit majoritairement dans un maillage bocager arboré limitant les vues. Toutefois, comme cela a été constaté sur certains secteurs quelques fenêtres montrent des vues notables et cumulées avec la parc de Bellac-Croix de la Pile.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique, de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

C'est pourquoi un fond de plantations pourraient être mis à disposition des habitants des secteurs concernés pour agrémenter leur fond de jardin tourné vers le projet afin de masquer ou accompagner certaines perspectives vers le parc et limiter ainsi les impacts sur leur environnement immédiat.

Les plantations concerneraient essentiellement le domaine privé, en fonction des sensibilités de chacun par rapport au projet. Il est donc prévu un fond pour le financement de plants (arbres et arbustes) en réponse à la demande des propriétaires qui souhaiteraient isoler visuellement leur propriété.

Cette somme est distincte des montants prévus pour compenser les impacts vis-à-vis des milieux naturels.

L'enveloppe dédiée au fond de plantation est de 20 000 € HT.

Dans le fond de plantation deux typologies végétales sont proposées et peuvent être mixées :

### 1 - La plantation d'arbres isolés :

Afin que les arbres apportent rapidement un filtre visuel, les arbres du fond de plantation seront déjà bien formés (circonférence de 14/16 cm soit d'une hauteur d'environ 2 à 2.5m). Ils seront fournis avec des tuteurs bi-podes et un amendement organique. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

Le coût unitaire d'un arbre à pied d'oeuvre est d'environ 100 à 150 €HT pour un 14/16.

### 2 - La plantation de haies champêtres :

Afin que les haies puissent générer un écran visuel rapidement, les arbustes seront fournis en 90/120 de haut minimum. Ils seront fournis de préférence en racines nues. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif).

Le coût au ml d'une haie champêtre avec des plants de 90/120 est d'environ 30€HT.

Palette d'arbres non exhaustive composée d'essences régionales pour les arbres isolés du fond de plantation :



Hêtre commun



Erable Sycomore



Peuplier tremble



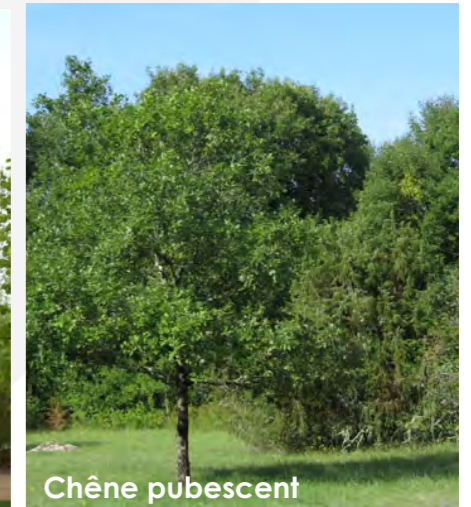
Merisier



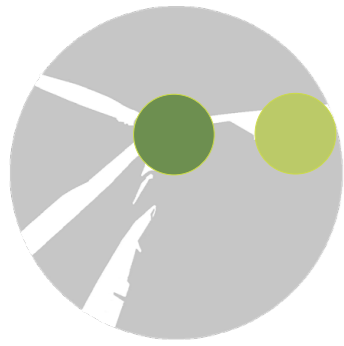
Peuplier blanc de Hollande



Charme commun



Chêne pubescent



# Mesures de réduction et d'accompagnement paysagères

Palette d'arbustes non exhaustive composée d'essences régionales pour les haies du fond de plantation :



Viorne mancienne



Sureau



Bourdaine



Prunellier



Noisetier



Cornouiller



Viorne Obier



Troene



Fusain d'Europe

# Mesures de réduction et d'accompagnement paysagères

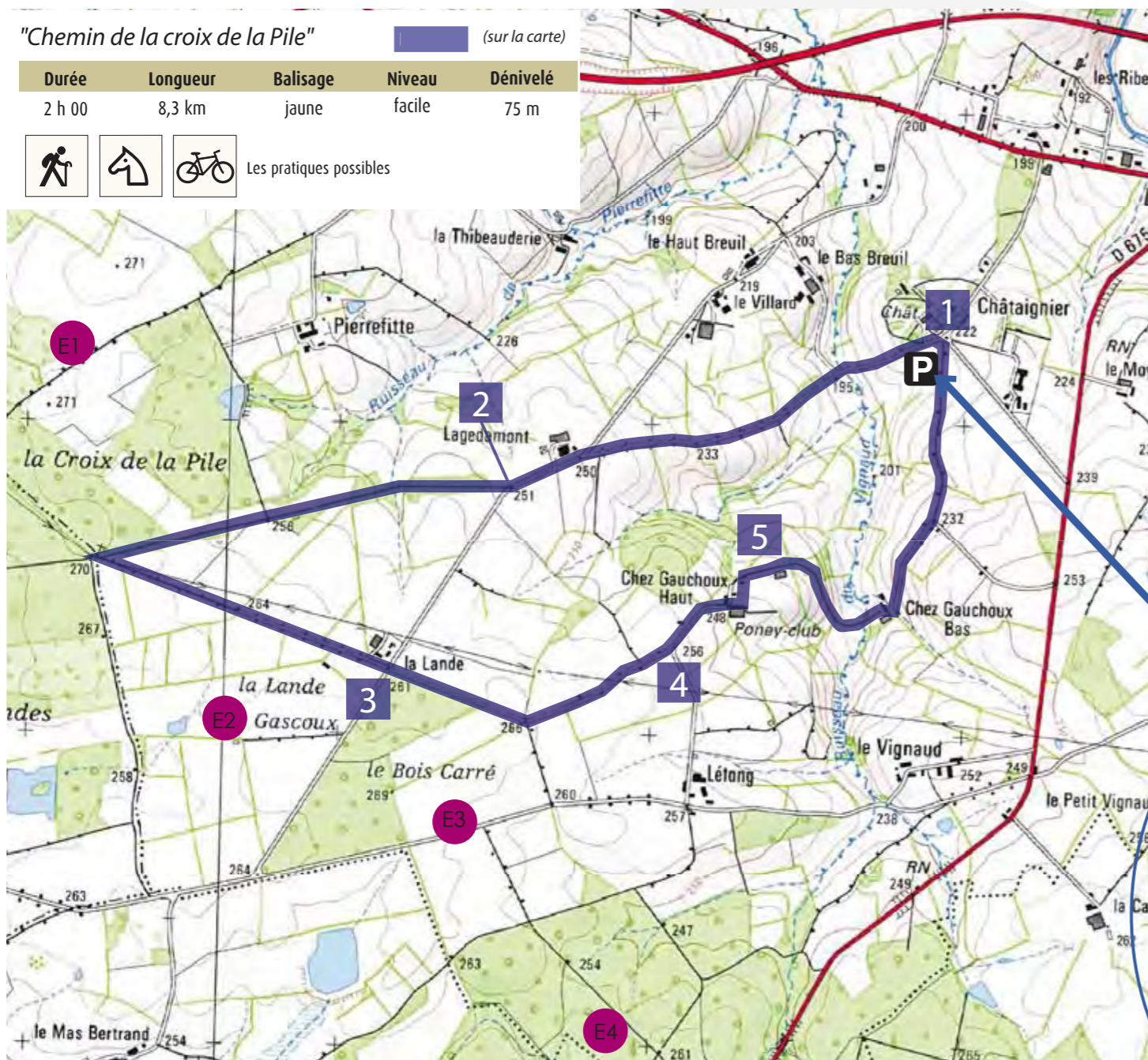


## 3 - Mise en place de panneaux pédagogiques sur les énergies renouvelables ou à vocation écologique (faune de la haie bocagère...) le long du parcours de randonnée passant au pied du projet et au niveau du hameau du Châtaignier.

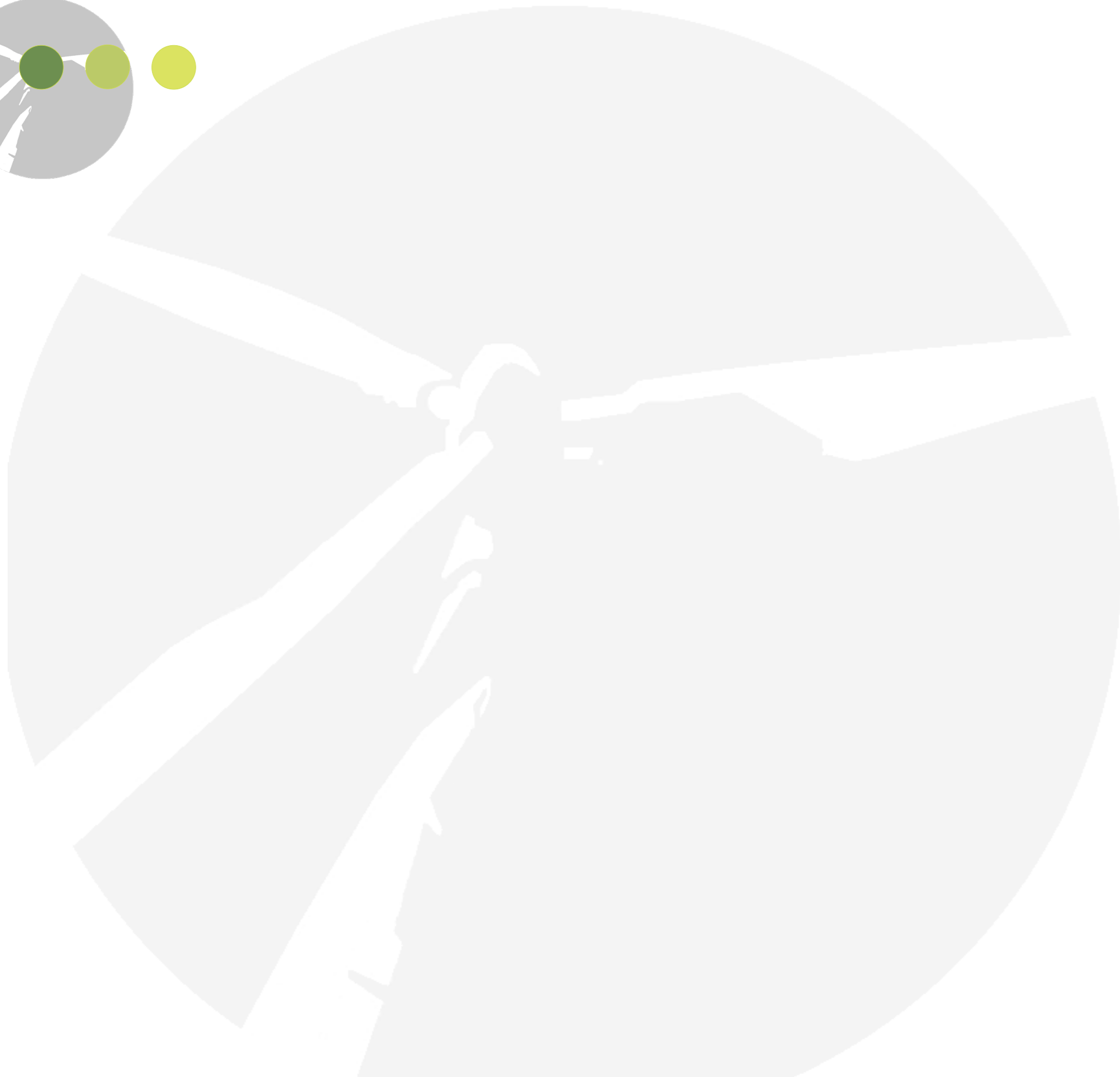
Un circuit de petite randonnée passe à proximité du projet mais les vues sur les éoliennes devraient être ponctuelles. Il est en très grande partie cadré par du bocage arboré. Il pourrait être intéressant de valoriser ce parcours par la mise en place de panneau à portée pédagogique (informer/sensibiliser) et tourné vers les structures paysagères locales et par exemple la faune qu'elle abrite.

Une approche tournée vers les énergies renouvelables pourrait aussi être intéressante mais comme le chemin ne passe pas concrètement au pied d'une éolienne, l'approche biodiversité semble pertinente.

Le coût d'un panneau comme ceux montrés en exemple ci-dessous peut aller de 1500€HT à 5000€HT l'unité.



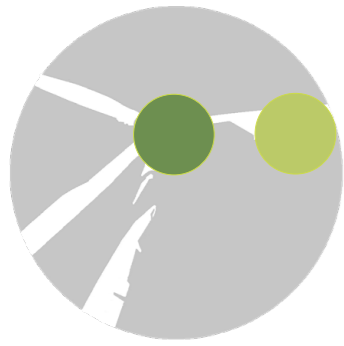
Exemples de panneau pédagogique





## H/ BILAN ERC DU VOLET PAYSAGER





# Bilan des mesures d'évitement, réduction et compensation

## RAPPEL DU BILAN EN PHASE STRATÉGIES D'IMPLANTATION

	Recommandations formulées à l'issue de l'état initial	Variante 1 : Réalisation d'une ligne au nord dans la continuité du parc de Bellac-Croix de la Pile	Variante 2 : Réalisation d'une ligne à l'est en miroir par rapport à la partie est du parc de Bellac-Croix de la Pile	Variante 3 : Réalisation d'une ligne en parallèle du parc de Bellac-Croix de la Pile
<b>Expertise de terrain : contexte éolien / effet de barreau éolien</b>	Opter pour un projet en cohérence avec le parc de Bellac-Croix de la Pile en limitant les effets d'étalement pouvant générer un barreau éolien depuis les secteurs de Bellac et Peyrat-de-Bellac.	NON SATISFAISANT La configuration de cette variante génère un effet de barreau éolien depuis différents points de vue à l'est avec le cumul des parcs de Bellac-Croix de la Pile et Bellac-Courcellas.	SATISFAISANT Les points de vue analysés ne montrent pas d'effet d'étalement.	SATISFAISANT Le projet s'inscrit dans l'emprise visuelle du parc autorisé.
<b>Expertise de terrain : Habitat proche en prise directe avec le projet</b>	Limiter les phénomènes de surplomb et la prégnance du projet pour les zones d'habitat montrant un bocage plus aéré dans leur environnement immédiat	NON SATISFAISANT Des hameaux proches (Beau Site par exemple) ainsi que des zones d'habitat en franges ouest et Peyrat-de-Bellac sont concernées par une prégnance des éoliennes voire de surplomb avec cette variante.	SATISFAISANT Le projet s'inscrit dans l'emprise visuelle du parc autorisé et ne montre pas de rapports d'échelles défavorables.	SATISFAISANT Le projet s'inscrit dans l'emprise visuelle du parc autorisé et ne montre pas de rapports d'échelles défavorables.
<b>Expertise de terrain : Patrimoine bâti et belvédères naturels</b>	Limiter les covisibilités avec le patrimoine émergeant de Bellac et ménager les vues depuis les différents belvédères de la ville tournés vers la vallée du Vincou et le projet. Limiter les impacts supplémentaires générés par le projet depuis les hauts de versants est de la vallée de la Gartempe.	SATISFAISANT Cette variante ne montre pas d'impacts notables avec le patrimoine proche au nord de la zone de projet ni avec celui émergeant de Bellac.	PLUS OU MOINS SATISFAISANT Cette variante montre un impact plus notable que les autres variantes sur l'église de Bellac mais il ne génère aucun surplomb défavorable.	SATISFAISANT Le projet montre une covisibilité indirecte avec l'église de Bellac sans phénomène de surplomb ou de rapports d'échelles défavorables.
<b>Note sur 3 (nombre de critères de jugement par rapport à la localisation du projet et à la présence filtres visuels sur le territoire)</b>		1/3	2.5/3	3/3



# Bilan des mesures d'évitement, réduction et compensation

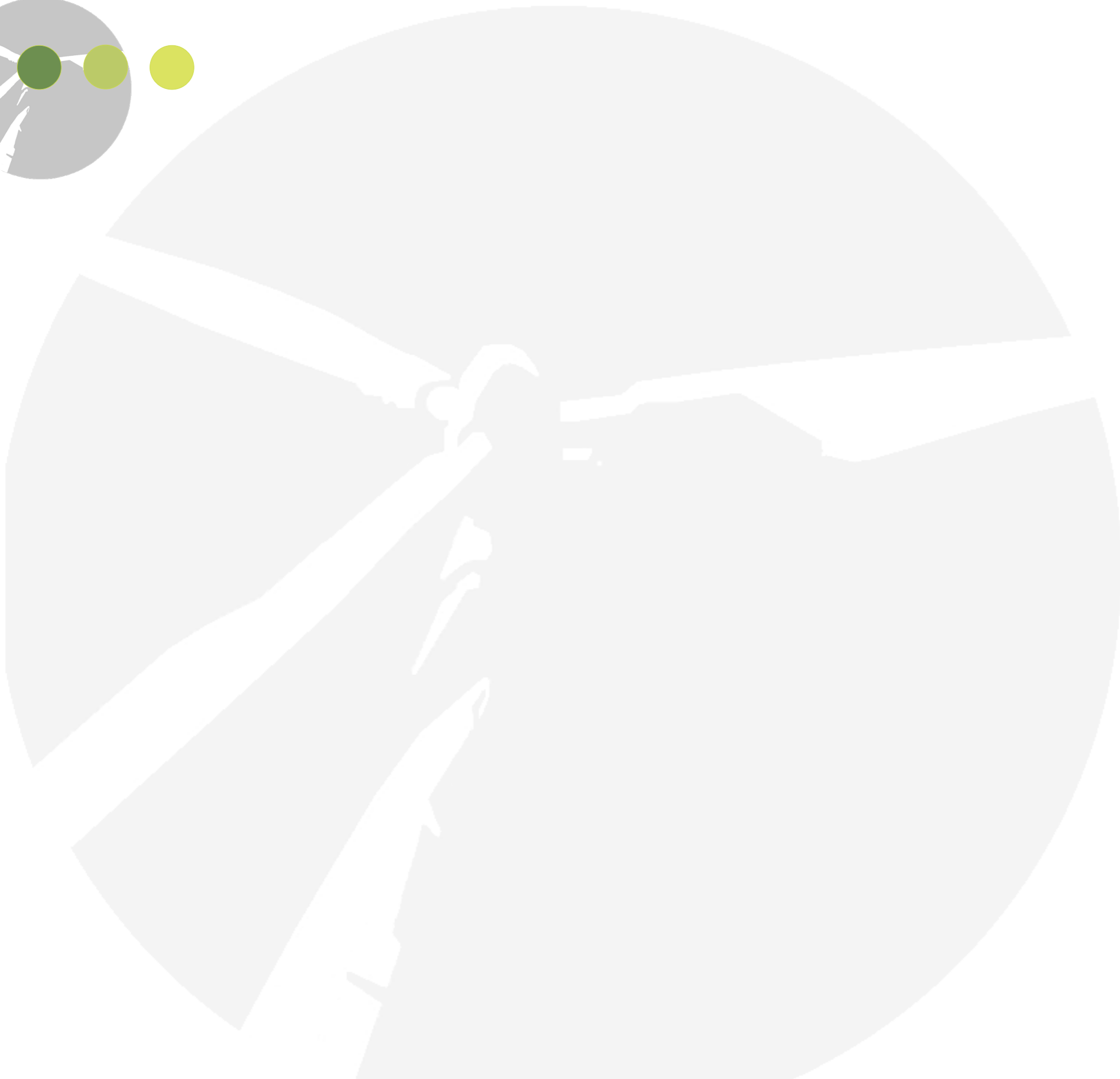


## APRÈS ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET RETENU À 4 ÉOLIENNES

Les abréviations suivantes sont utilisées :

/ : aucune mesure envisagée E : mesure d'évitement R : mesure de réduction C : mesure de compensation A : mesure d'accompagnement

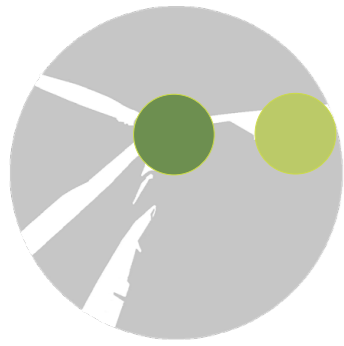
Thématiques considérées	Rappel des enjeux -Etat initial	Nature de l'impact potentiel du projet	Impact brut avant-mesure	Séquençage ERC					Autres mesures	Impacts résiduels (E,R,C,A)	
				Evitement	Impact résiduel (E)	Réduction	Impact résiduel (R)	Compensation			Impact résiduel (C)
<b>Sites protégés et paysages remarquables ou d'intérêt</b>	-Les Monts de Blond marquant la limite sud du périmètre et offrant des belvédères ponctuels en direction du projet - Château de Fraisse à Nouic - Centre ancien de Bellac offrant des belvédères tournés vers le Vincou et le projet	Atteinte à la valeur universelle de ces biens	Fort à modéré	Evitement des parties nord et sud de la ZIP : pas d'effet direct car le projet se trouve à distance des paysages d'intérêt les plus proches et en arrière-plan ou en avant-plan d'un contexte éolien pré-existant. Toutefois, cette mesure évite l'augmentation de l'indice d'occupation visuel.	Nul à Modéré selon les sites	Limitation de la hauteur des machines et réduction de l'emprise du projet en cohérence avec le parc de Bellac-Croix de la Pile.	Nul à Modéré selon les sites	/		Mesure de plantation sur le belvédère du théâtre montrant un impact plus notable que les autres points de vue de Bellac	Nul à Faible selon les sites : - château (nul) - Monts (faible) - Bellac (faible)
<b>Axes</b>	Infrastructures en prise visuelle directe avec le projet (N147, D947, D951, D675)	Effet de barreau éolien, augmentation des risques d'encerclement	Modéré	Evitement des parties nord et sud de la ZIP	Faible	/		/	/	/	Faible
<b>Lieux de vie</b>	Franges villageoises ouvertes sur le projet : Bellac ouest, Peyrat-de-Bellac ouest, Beau site, la Croix-sur-Gartempe	Effet de barreau éolien, augmentation des risques d'encerclement	Fort à Modéré	Evitement des parties nord et sud de la ZIP	Faible à modéré	Limitation de la hauteur des machines et réduction de l'emprise du projet en cohérence avec le parc de Bellac-Croix de la Pile.	Faible à modéré	/	/	Mise en place d'un fond de plantation à destination des habitants pour se protéger des vues	Faible à modéré
<b>Patrimoine protégé (MH)</b>	Eglise de Bellac, Pont de Beissat à St-Ouen-sur-Gartempe et château de Bagnac	Visibilité, covisibilité directe	Modéré	/		Limitation de la hauteur des machines et réduction de l'emprise du projet en cohérence avec le parc de Bellac-Croix de la Pile.	Faible à nul	/	/	/	Faible à nul
<b>Patrimoine non protégé</b>	Pas de sensibilités notables identifiées hormis pour le château du Châtaignier	Visibilité, covisibilité directe, surplomb	Faible à nul	/		/		/	/	/	Faible à nul
<b>Tourisme</b>	Chemins de randonnée dans le périmètre rapproché et gîtes à la ferme	Prégnance des éoliennes, phénomène de surplomb	Modéré à faible	Evitement des parties nord et sud de la ZIP	Faible	Limitation de la hauteur des machines et réduction de l'emprise du projet en cohérence avec le parc de Bellac-Croix de la Pile.	Faible à nul	/	/	Mise en place de panneau pédagogique sur le chemin de randonnée du Châtaignier	Faible à nul





# I / ANNEXE





## ZIV à angle vertical de visibilité

ZIV à angle vertical de visibilité ayant servi à la délimitation de l'aire rapprochée.

Seule les zones montrant un angle inférieur à 1° sont exclues de l'aire d'étude du fait d'une faible prégnance potentielle (bout de pale pour des points de vue proches ou éolienne entière mais très distancée par rapport au point de vue).

